



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 4 octobre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BEKHTAOUI et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, M. Alain MARCHAND, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise TENENBAUM, Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Nicolas BOURNY, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. François-André ALLAERT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean PERRIN, M. Alain MILLOT, M. Mohammed IZIMER, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean-François DODET, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Janine BESSIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Stéphan CLAUDET pouvoir à M. Paul LECHAPT, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Nicole MOSSON pouvoir à Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

**OBJET : ENVIRONNEMENT - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement**

Conformément aux dispositions de la Loi du 2 février 1995 (n° 95/101) et du décret du 6 mai 1995 (n° 95-635), Madame la Présidente du Syndicat Mixte du Dijonnais a adressé à la Communauté de l'agglomération dijonnaise le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sur le périmètre du Syndicat Mixte.

Ce rapport, qui a vocation d'informer le public, concerne l'exercice 2006 et est complété par le rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine établi par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Côte-d'Or.

Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux conformément à la réglementation issue de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE CONSEIL**  
**Après avoir délibéré,**

**DECIDE**

**- De donner acte** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées ci-annexé.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le - 8 OCT. 2007  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**- 9 OCT. 2007**



## Rappel

Depuis 1995, en vertu du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable et du service de l'assainissement des eaux usées.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services :

- vérifier si les objectifs poursuivis par la collectivité sont atteints ou en voie de l'être,
- contrôler les missions des délégataires.

Le rapport annuel rédigé par la collectivité n'est pas à confondre avec le rapport établi par chaque délégataire, même s'il forme un recueil analytique de différentes données ; les rapports spécifiques de chaque délégataire sont à disposition des élus et consommateurs pour consultation au siège du Syndicat Mixte du Dijonnais\*.

Ce rapport annuel est complété des analyses de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, rassemblées annuellement par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales pour les entités de plus de 3 500 habitants.

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**

Déposé le :

**- 9 OCT. 2007**



VU pour être annexé à délibération  
du Conseil du : - 4 OCT. 2007  
DIJON, le :  
LE PRÉSIDENT, - 8 OCT. 2007

*[Handwritten signature]*

\* Syndicat Mixte du Dijonnais  
40 avenue du Drapeau  
BP 17510  
21075 DIJON Cedex  
tél : 03.80.48.11.40 - fax : 03.80.66.17.32  
e-mail : [smd@grand-dijon.fr](mailto:smd@grand-dijon.fr)

# sommaire

## 3 Introduction

- 4 Le programme **eau**vitale
- 5 L'harmonisation du prix et des services de l'eau
  - 7 Intégration de mesures sociales dans les contrats de délégation de service public
  - 8 Clauses d'insertion sociales dans les marchés publics
- 10 Contrôle des délégataires de service public
- 11 Favoriser l'information sur les questions de l'eau
- 12 Evolution des délégations de service public eau et assainissement

## **l'Eau potable**

- 14 Présentation du service public de distribution d'eau potable
- 15 Les services délégués

## 17 Indicateurs techniques

- 18 Chiffres et faits marquants de l'année 2006
- 21 Les ressources en eau de l'agglomération dijonnaise
- 23 Les Déclarations d'Utilité Publique des captages d'alimentation en eau potable
- 25 Production des ressources en eau en 2005
- 26 Les Ventes d'Eau en Gros
- 29 Schéma d'alimentation en eau de l'agglomération
- 30 La qualité de la ressource en eau
- 35 Pérenniser l'approvisionnement en eau depuis la source de Mercur
- 36 Indicateurs Techniques 2006
- 37 Rendement des réseaux d'eau potable
- 39 Remplacement des compteurs
- 41 Suppression des branchements plomb en 2006

## 42 Indicateurs financiers

- 43 La facture d'eau
- 44 Factures type 120 m3 au 01/01/2007
- 58 Etat de la dette



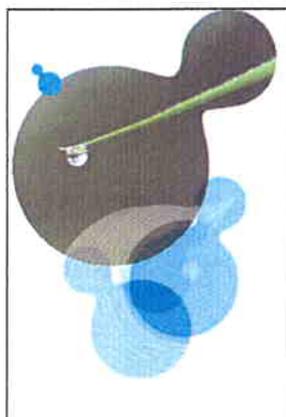
## **l'Assainissement des eaux usées**

### 59 Présentation du service public d'assainissement des eaux usées

- 60 Les services délégués
- 62 Les chiffres et les postes de relèvement
- 63 Les conventions de déversement avec les industriels
- 65 Les faits marquants en 2006

### 67 Indicateurs techniques

- 68 La station d'épuration de Dijon-Longvic
- 70 Mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic
- 76 Le défi Ouche
- 78 La station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur
- 80 Etude olfactive sur la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur
- 81 Indicateurs techniques 2006



82 Indicateurs financiers

83 La facture d'assainissement

84 Factures type 120 m<sup>3</sup> au 01/01/2007

97 Etat de la dette

98 Prix de l'eau et de l'assainissement au 01/01/2007

114 **Note liminaire**

## Introduction

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la Communauté d'agglomération dijonnaise exerce les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble de l'agglomération.

Par délibération du 14 janvier 2000, la Communauté d'agglomération dijonnaise a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Est Dijonnais (S.I.A.E.D.), qui est ainsi devenu le Syndicat Mixte du Dijonnais (arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> mars 2000).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, cinq nouvelles communes ont adhéré à la Communauté d'agglomération dijonnaise, transférant en même temps leur compétence eau et assainissement au Grand Dijon et donc au Syndicat Mixte du Dijonnais. L'une d'entre elles, Crimolois, était déjà membre du Syndicat Mixte du Dijonnais. Les quatre autres communes intégrant le périmètre de gestion du Syndicat Mixte du Dijonnais sont Bressey-sur-Tille, Bretenière, Hauteville-les-Dijon et Magny-sur-Tille.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007 la commune de Féney a rejoint le Grand Dijon et agrandit donc le périmètre du Syndicat Mixte du Dijonnais.

Au cours de l'année 2006, le Syndicat Mixte du Dijonnais a poursuivi son travail en l'organisant autour de cinq enjeux d'avenir :

- assurer une plus grande sécurité et qualité d'approvisionnement en eau potable de l'agglomération (fonctionnement de la nouvelle usine de traitement de l'eau de la nappe sud),
- contribuer à la protection de la nature en lui rendant une eau propre (mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées de Dijon-Longvic, conventions de déversement avec les industriels),
- garantir un prix de service de l'eau plus juste et accessible à tous,
- construire un urbanisme respectueux de l'environnement et maîtriser les nuisances,
- sensibiliser, éduquer et former à la bonne gestion des ressources en eau.

Ces cinq enjeux d'avenir fondent le programme [eauvitale](#), lancé le 9 novembre 2004 par le Syndicat Mixte du Dijonnais, pour bien gérer des ressources en eau du Grand Dijon.

Colette Popard

Vice Présidente de la Communauté de l'agglomération dijonnaise



## Le programme eauvitale

Le 9 novembre 2004, le Syndicat Mixte du Dijonnais a lancé un programme dédié à la bonne gestion des ressources en eau du Grand Dijon : le programme eauvitale.

Parce qu'elle est un bien vital dont la qualité et la quantité peuvent être mises à mal par les activités humaines, l'eau est au cœur des défis que doit relever le Grand Dijon. Le programme eauvitale a été institué pour répondre à ces objectifs de développement durable.

Démarche globale, cohérente et concertée, cette politique de l'eau appelle tout d'abord à la construction d'équipements du meilleur niveau européen. Elle passe ensuite par la reconquête et la préservation du patrimoine aquatique et environnemental. Enfin, elle a pour objectif d'impliquer tous les acteurs de l'eau et tous les citoyens pour une prise de conscience individuelle et un engagement de tous.

Réduire les pertes du réseau d'eau potable du Grand Dijon

> objectif permanent

### 10 chantiers majeurs pour le programme eauvitale

Supprimer d'ici 2013 tous les branchements d'eau potable en plomb du Grand Dijon

> chantier réalisé à 30 %

**1** Protection de l'environnement et des ressources naturelles, amélioration du cadre de vie, santé publique, équité sociale et optimisation des investissements du Grand Dijon sont les valeurs sur lesquels se fondent les 10 chantiers qui composent aujourd'hui le programme eauvitale.

Reconstruire la station de traitement des eaux usées de Reigny-Saint-Avéour  
Reconstruire la station de traitement des eaux usées de Dijon-Longvic

> chantier terminé sauf les aménagements paysagers et la démolition de l'ancienne station d'épuration pour fin 2007

**3** Assurer un contrôle systématique des rejets d'eaux usées des entreprises industrielles du Grand Dijon > chantier en plein développement

**4** Refaire de l'Ouche une rivière de qualité

> chantier engagé, lié à la nouvelle station d'épuration des eaux usées de Dijon-Longvic

**5** Régénérer la qualité de l'eau de la nappe sud de Dijon

> chantier largement engagé avec la construction de l'usine d'eau potable de Marsannay-la-Côte

**6** Pérenniser l'approvisionnement en eau du Grand Dijon depuis la source de Morcuell

> chantier en réflexion

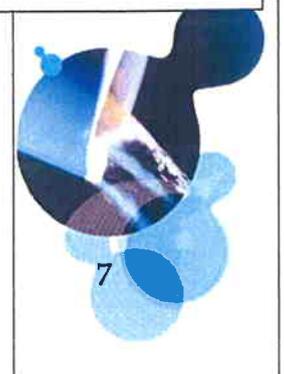
**7** Favoriser l'information sur les questions de l'eau avec les habitants du Grand Dijon

> objectif permanent

**8**

**9**

**10**





Le prix de l'eau et de l'assainissement des communes de Bretenière, Magny-sur-Tille et Hauteville-lès-Dijon n'apparaît pas dans ce graphique avant l'année 2004. En effet, ces trois communes ne faisaient pas partie du Syndicat Mixte du Dijonnais avant cette date.

**Des dispositions restent à prendre pour que ces nouvelles communes puissent bénéficier des avantages tarifaires du Syndicat Mixte du Dijonnais.**



# L'harmonisation du prix de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en 2006

## Est Dijonnais

En 2006, les sept communes de l'Est Dijonnais, Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny et Sennecey-lès-Dijon, ont vu le tarif de la part fixe abonnement eau du délégataire diminuer, passant de 18.94 € H.T. en 2005 à 16.70 € H.T. en 2006 (cf. factures type 120 m3 eau).

Cette diminution de part fixe abonnement du délégataire, due à la volonté du Syndicat Mixte du Dijonnais de rendre cette part identique sur l'ensemble de l'agglomération dijonnaise, a été mise en œuvre grâce à l'élaboration d'un avenant n° 4 au traité de concession eau de l'Est Dijonnais, applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006.

De plus, dans le cadre de la nouvelle délégation de service public de l'assainissement de l'Est Dijonnais, le Syndicat Mixte a instauré une part fixe assainissement du délégataire, identique à celle de l'agglomération dijonnaise.

Grâce à la renégociation et au renouvellement du contrat d'assainissement des eaux usées de l'est dijonnais au 1<sup>er</sup> juillet 2006, la part consommation assainissement du délégataire a diminué.

### → Eau potable

Diminution de la part fixe eau du délégataire : de 18.94 € H.T. en 2005 à 16.70 € H.T. en 2006.

### → Assainissement

Instauration d'une part fixe assainissement du délégataire de 4.96 € H.T. à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006, dans le cadre de la nouvelle délégation de service public de l'assainissement de l'Est Dijonnais.

Diminution de la part consommation du délégataire.

## Modification des contrats de délégation de service public : Intégration de mesures sociales

En complément de l'action sur l'harmonisation du prix de l'eau, le Syndicat Mixte du Dijonnais a décidé de mettre en place, dans les contrats de délégation, diverses prestations sociales telles que la garantie fuites après compteur, la garantie gel, la solidarité envers les plus démunis et la suppression du dépôt de garantie lors de l'ouverture d'un dossier.

Cette politique, qui vise l'égalité des usagers de l'eau et de l'assainissement dans l'agglomération se poursuivra dans les années à venir.

Depuis plusieurs années, plusieurs avenants ou nouveaux contrats ont été passés entre le Syndicat Mixte du Dijonnais et les délégataires de service afin de mettre en place ces prestations sociales.

2002

Dijon

2003

Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon (assainissement), Marsannay-la-Côte, Ouges (assainissement), Perrigny-lès-Dijon, Chenôve

2004

Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon (eau), Longvic, Plombières-lès-Dijon, Talant, Bretenière, Magny-sur-Tille

2005

Ouges (eau)

2006

Est-Dijonnais

Il restera à entreprendre l'intégration de ces mesures sociales dans le nouveau contrat eau de la commune de Saint-Apollinaire, au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Au cours de l'année 2007 de nouveaux chantiers vont être engagés :

- la mise en place de règlements de services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées uniques à l'échelle de l'agglomération. Il s'agit là d'un travail difficile à mener visant à faciliter la vie de tous les usagers, quelque soit le délégataire.

- la détermination d'une politique unique dans les deux domaines de la propriété des compteurs d'eau par la collectivité publique d'une part et dans le système de renouvellement des compteurs pour limiter leur âge maximum à 15 ans.

Il s'agit là d'une action à mener avec grande attention pour éviter tout risque de demandes financières des délégataires pouvant générer alors une hausse du prix de l'eau. C'est donc une action à long terme qui est ainsi engagée : rachat des compteurs d'eau sur la commune d'Hauteville-lès-Dijon, limite de l'âge maximum dans le renouvellement de contrats ou instauration de cette limite d'âge au sein des contrats existants.

L'objectif ne peut pas encore être celui d'un prix unique de l'eau à l'échelle de

l'agglomération, car les disparités techniques entre les différents contrats de délégation sont encore trop grandes.

Par contre, l'objectif est bien d'harmoniser les services dans le

cadre d'une facture unique, lisible et détaillée comme le demandaient dès 2001 les associations d'utilisateurs et de consommateurs.

# Clauses d'insertion sociales dans les marchés publics

Le Code des marchés publics permet aujourd'hui au maître d'ouvrage d'inclure l'exigence sociale comme condition d'exécution du marché.

L'article 14 du Code des marchés publics intègre la dimension sociale dans un marché public, afin de viser à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières à l'insertion, et à lutter contre le chômage. L'article 14 consacre directement et expressément les clauses de promotion de l'insertion et de l'emploi dans un marché public au titre d'une condition d'exécution obligatoire.

Le pouvoir réglementaire renvoie à la responsabilité des auteurs de la commande publique la mise en œuvre concrète des clauses de promotion de l'insertion et de l'emploi. La seule préconisation est d'insérer l'exigence sociale dans les documents administratifs du marché et de veiller à ce que la rédaction ne puisse pas avoir de portée discriminatoire.

Le Syndicat Mixte du Dijonnais a adhéré à cette démarche. Voici les marchés publics ayant une clause d'insertion sociale.

## **Mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic et réalisation du bassin d'orage de 30 000 m<sup>3</sup> et ses annexes de la station d'épuration de Dijon-Longvic**

Mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic : Marché Lyonnaise des Eaux groupe Suez, avec clauses d'insertion sociales : Chantier d'extension et de mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic.

Réalisation du bassin d'orage : Marché attribué au groupement d'entreprises EDTP / SA PERTUY CONSTRUCTION /SNCTP /OTV France /SNEF.

Ces deux chantiers ont permis à 11 personnes de signer un CDI, ainsi qu'à 31 autres personnes de se positionner sur le marché du travail.

## **Mise en place d'une interconnexion entre le site de pompage de la Rente Logerot à Marsannay la Côte et le château d'eau de Longvic**

Marché attribué à l'entreprise INEO SUEZ.

Insertion : 1 temps plein sur l'ensemble du chantier soit 300 heures.

## **Raccordement des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la commune d'Ouges aux réseaux de la ville de Longvic**

Marché attribué à l'entreprise INEO SUEZ.

Insertion : 1 temps plein sur l'ensemble du chantier soit 300 heures.

**Marché petits travaux : travaux de terrassement et de maçonnerie à exécuter pour l'entretien, la réparation, le renouvellement et l'extension**

**des ouvrages d'eau potable et d'assainissement sur le périmètre du Syndicat Mixte du Dijonnais**

Marché attribué à l'entreprise SD3A TP.

Insertion : 1 personne embauchée en CDI.

**Entretien des espaces verts et des abords des bassins de rétention des eaux pluviales du Syndicat Mixte du Dijonnais, du Grand Dijon et du Syndicat Mixte du Ru de Pouilly**

Marché attribué à l'entreprise PROMUT.

Entreprise de réinsertion : 100 % des salariés.

**Travaux de mise en conformité des postes de relèvement des eaux usées et des ouvrages d'eau potable du Syndicat Mixte du Dijonnais (génie civil, équipements, pompage)**

Marché attribué à l'entreprise Lyonnaise des Eaux en 2007.

Insertion : 20 jours pour 1 personne d'insertion sur 143 jours nécessaires à l'exécution de la totalité des travaux

# Contrôle des délégataires de service public

Dans un objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services, de vérifier si les objectifs poursuivis par la collectivité sont atteints ou en voie de l'être, le Syndicat Mixte du Dijonnais souhaite contrôler les missions des délégataires ainsi que la mise en œuvre des traités de délégation de services publics.

Aussi, en 2007, un appel d'offre a été lancé afin de procéder à ce contrôle. La durée de ce marché est d'un an, reconductible deux fois.

Les objectifs généraux de cette mission de contrôle sont :

- vérifier le respect des obligations contractuelles par les délégataires et suivre les modifications contractuelles intervenues le cas échéant,
- veiller au contrôle de l'équilibre économique des contrats,
- évaluer l'évolution des conventions et de leur mise en œuvre à l'aune des objectifs du programme **eau vitale** : harmonisation des prix et des services de l'eau pour les habitants du Grand Dijon, réduction de pertes du réseau d'eau potable du Grand Dijon, suppression des branchements en plomb, contrôle du rejet des eaux usées des entreprises industrielles,...

Pour ce faire, le titulaire du marché procédera, sur l'ensemble des conventions, aux opérations suivantes :

- comparaison des obligations mises à la charge des délégataires par les conventions,
- examen des rapports annuels et des comptes-rendus technique et financier remis par les délégataires et tous documents utiles à sa mission,
- vérification de la conformité des documents fournis par les délégataires au Syndicat Mixte du Dijonnais à la réglementation en vigueur et aux stipulations contractuelles,
- synthèse des informations opérationnelles présentées par les délégataires,
- contrôle du respect par le fermier de ses obligations opérationnelles en matière de qualité de service à la Collectivité,
- suivi de l'équilibre économique et le respect du compte d'exploitation prévisionnel lorsque ce dernier existe,
- analyse de l'évolution des produits et des charges,
- suivi du renouvellement (canalisations, compteurs etc.) et des obligations d'entretien avec contrôle aléatoire des factures relatives à ces obligations,
- contrôle des frais de structure,
- mise en évidence de l'indice linéaire de pertes et du rendement technique,
- contrôle de la pertinence des formules de révision des tarifs et de bordereaux de prix et de leur application,
- contrôle de la remise, dans les délais imposés, des documents sollicités contractuellement,
- suivi des possibilités contractuelles d'ouverture de renégociations des tarifs.

Ces opérations de contrôle s'exerceront à partir des documents remis par les délégataires (rapport annuel, comptes-rendus techniques et financiers).

# Favoriser l'information sur les questions de l'eau avec les habitants du Grand Dijon

## Chantier n° 10 du programme eauvitale

De nombreux outils de communication sur la qualité et le prix de l'eau sont mis à la disposition ou distribués à tous les citoyens de l'agglomération tous les ans :

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées,
- Le rapport d'activité du Grand Dijon,
- Le magazine du Grand Dijon,
- Dijon Notre Ville,
- La Charte de l'environnement du Grand Dijon,
- Le site internet du Grand Dijon,
- Lettres aux habitants sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement de leur commune.

Des salons permettent la rencontre et le dialogue entre les habitants et les services du Syndicat Mixte du Dijonnais :

- Le salon cité 21 qui s'est tenu à Dijon les 14 et 15 décembre 2006.

**La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :**

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est une démarche de participation citoyenne qui a pour responsabilités :

de placer l'usager au cœur des missions de services publics locaux, de mieux prendre en compte les attentes et les aspirations des usagers, d'associer les citoyens à la production et à la gestion des services publics, d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics, et d'instaurer une confiance renouvelée entre l'institution et les citoyens.

La CCSPL a pour but d'examiner les rapports annuels établis par les délégataires de services publics, les rapports sur le prix et la qualité du service public, ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie directe. Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public ou de création de régie dotée de l'autonomie financière, ou encore à la demande d'une majorité de ses membres pour toute demande d'amélioration de service public.

*(Article 5 de la loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002 et article L1413-1 du code général des collectivités territoriales).*

En 2006, une CCSPL a eu lieu le 5 juillet 2006, avec pour principal objet le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2004,

En 2007, une CCSPL a déjà eu lieu le 27 mars 2007, avec pour objet la présentation sur le principe de délégation de service public :

- eau potable sur le Nord Dijonnais (communes d'Ahuy, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Saint-Apollinaire),
- eau potable sur les communes de Longvic et Ouges,
- assainissement sur les communes de Daix et Fontaine-lès-Dijon,

- assainissement sur la commune de Longvic.

# Evolution des délégations de service public eau et assainissement sur le périmètre du Grand Dijon

## Une politique de rassemblement des contrats

L'une des politiques menées dès l'automne 2001 par le Comité syndical du Syndicat Mixte du Dijonnais a été de rechercher à rassembler - petit à petit - les contrats sur les objectifs suivants :

- créer une gestion supra communale des contrats, sans pour autant favoriser la création d'un seul contrat afin de faciliter la concurrence,
- créer des contrats dont le volume est suffisant pour les rendre autonome, donc faciliter la concurrence et par la même la recherche d'un meilleur prix,
- faciliter à terme l'harmonisation du prix de l'eau à l'échelle de l'agglomération.

A côté de ces objectifs, il était également nécessaire de créer des périmètres techniques plus pertinents,

- pour l'eau potable : les bassins hydrographique ou géographique (voir historique),
- pour l'assainissement des eaux usées : les bassins de traitement des eaux usées en fonction des stations de traitement où les réseaux déversent.

## Evolution des contrats eau potable depuis 2001

Sur le sud dijonnais, il a été passé un contrat d'affermage avec ilôt concessif regroupant les communes de Chenôve, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon, contrat fondé sur l'utilisation de la nappe sud comme source d'alimentation, même partielle.

Sur le sud dijonnais, la commune d'Ouges (après sa séparation d'avec le Syndicat Intercommunal de Saulon-la-Chapelle) a été intégrée au traité d'affermage de Longvic qui s'achève le 31/12/2007.

Sur l'est dijonnais, la distribution de l'eau potable sur la commune de Bresse-sur-Tille (après sa séparation d'avec le Syndicat d'eau et d'assainissement d'Arc-sur-Tille) a été intégrée à la concession sur l'est dijonnais.

## Evolution des contrats assainissement des eaux usées depuis 2001

Sur le sud dijonnais, il a été passé un contrat d'affermage unique sur les communes de Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon car leurs eaux usées sont traitées par la même station d'épuration, celle de Gevrey-Chambertin (ex SICODI).

Sur le sud dijonnais, il a été passé un contrat d'affermage unique sur les communes de Chenôve, d'Ouges, de Hauteville-lès-Dijon et d'Ahuy qui s'achèvera le 31/12/2013, contrat qui devra à terme certainement s'étendre à Longvic.

## Renouvellement en 2007 de plusieurs délégations de services public eau potable et assainissement des eaux usées pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2008

### Service de production et de distribution d'eau potable

Rassemblement des contrats d'eau potable du nord dijonnais : un périmètre constitué des communes d'Ahuy, de Daix, de Fontaine-lès-Dijon, d'Hauteville-lès-Dijon et Saint Apollinaire

- Durée : 6 ans,
- Démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et intégration de Fontaine-lès-Dijon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- Echéance au 31 décembre 2013,
- Mode de gestion : affermage.

Le périmètre des communes de Longvic et d'Ouges

- Durée : 11 ans,
- Démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2008,
- Echéance au 31 décembre 2018,
- Mode de gestion : affermage.



### Service d'assainissement des eaux usées

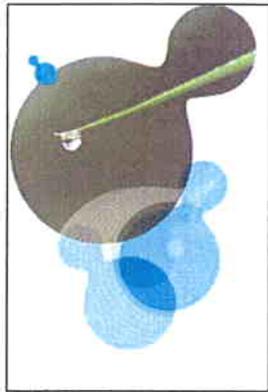
Rassemblement de contrats d'assainissement : le périmètre des communes de Daix et de Fontaine-lès-Dijon

- Durée : 6 ans,
- Démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et intégration de Fontaine-lès-Dijon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- Echéance au 31 décembre 2013,
- Mode de gestion : affermage.

Le périmètre de Longvic :

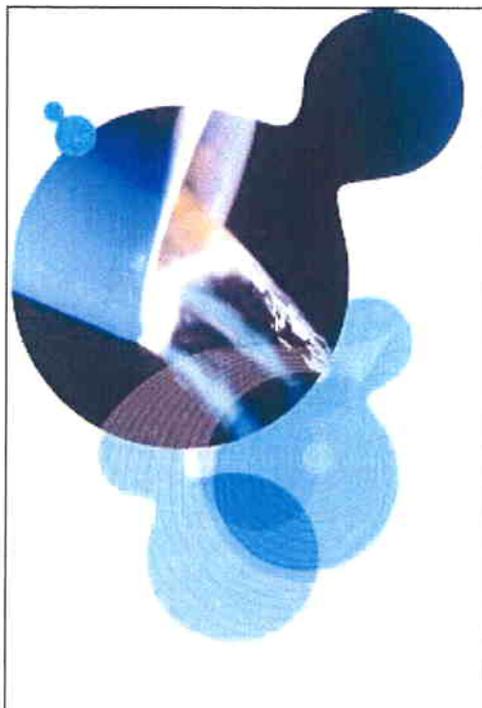
- Durée : 6 ans,
- Démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2008,
- Echéance au 31 décembre 2013,

- Mode de gestion : affermage.



# **l'eau potable**

**Présentation  
du service public  
de production et de  
distribution  
de l'eau potable**



## Les services délégués

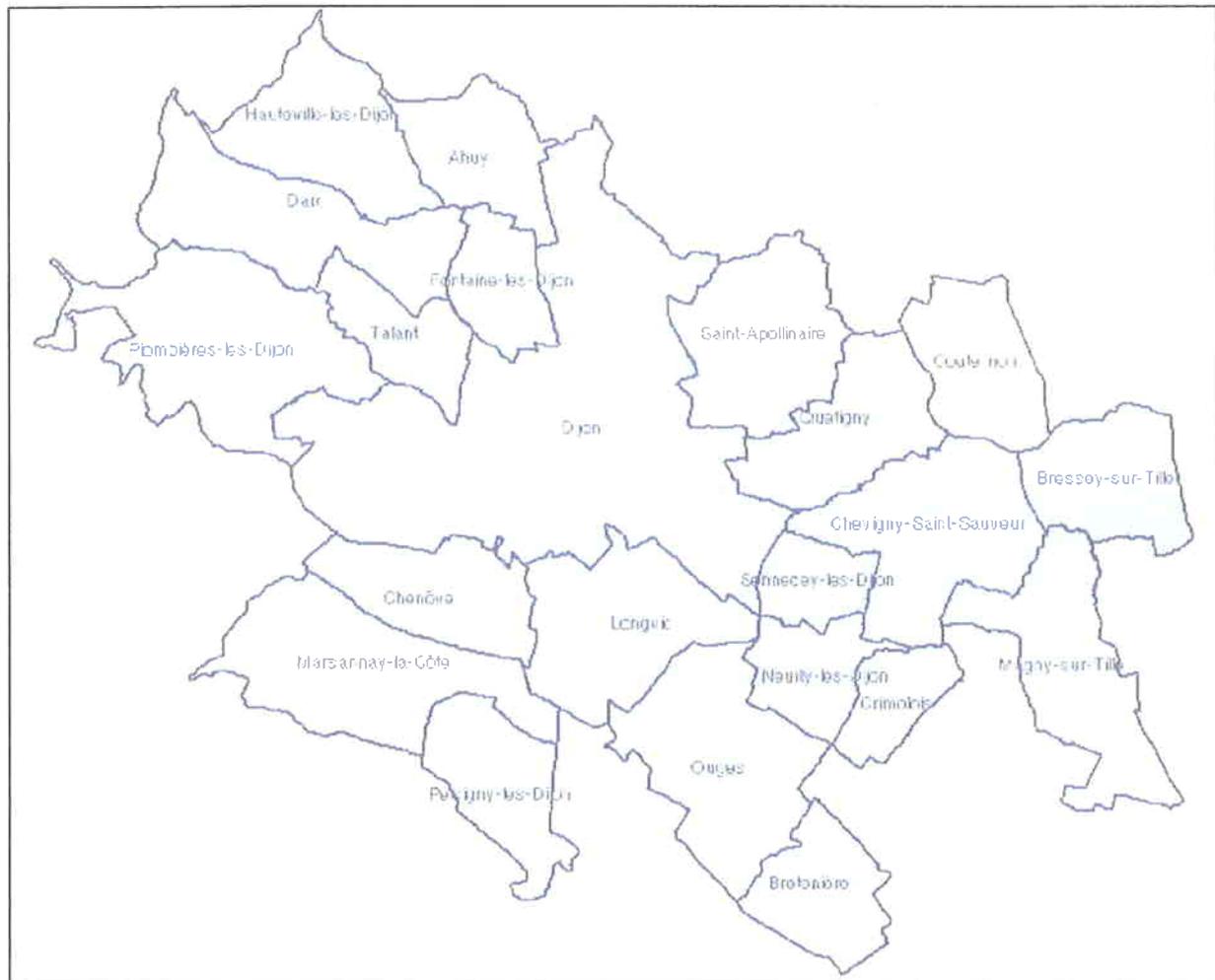
### La délégation de service public de production et de distribution de l'eau potable

Le service public de l'eau potable du Syndicat Mixte du Dijonnais comprend la production, le traitement, l'adduction et la distribution de l'eau potable. L'ensemble de ce service est délégué à des prestataires de service en vertu de contrats d'affermage ou de concession.

La régie de Plombières-lès-Dijon est gérée par un marché de prestations de service jusqu'au 31 décembre 2008.

	Mode de gestion	Déléataire	Date fin de contrat
Ahuy	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2007
Bressey-sur-Tille	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Bretenièrre	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2010
Chenôve	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Chevigny-Saint-Sauveur	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Coutemon	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Crimolois	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Daix	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2007
Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	31 mars 2021
Fontaine-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2008
Hauteville-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2007
Longvic	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2007
Magny-sur-Tille	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2010
Marsannay-la-Côte	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Neuilly-lès-Dijon	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Ouges	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2007
Perrigny-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Plombières-lès-Dijon	Régie	Lyonnaise des eaux (prestation de service)	31 décembre 2008
Quétigny	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Sennecey-lès-Dijon	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Saint-Apollinaire	affermage	Saur	31 décembre 2007
Talant	concession	Lyonnaise des eaux	31 mars 2021

# Production et distribution de l'eau potable : périmètre d'intervention du Syndicat Mixte du Dijonnais



# Indicateurs techniques



## Les chiffres du service de l'eau potable sur l'ensemble du territoire

- 44 224 abonnés
- 15 248 965 m<sup>3</sup> facturés
- environ 1 110 kms de canalisations
- 23 402 831 m<sup>3</sup> produits
- 1 551 branchements plomb remplacés en 2006
- 5 000 branchements plomb supprimés depuis 2003 soit 25 % des 19 000 recensés
- 2 273 compteurs renouvelés
  
- 4 sources d'eau d'origine karstique
- 5 champs captants
- 1 nappe
- 22 réservoirs d'eau

## Les faits marquants et travaux engagés en 2006

- **Un Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable pour le Grand Dijon !**

En 2006, pour la première fois, un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Dijon a été élaboré et présenté au Syndicat Mixte du Dijonnais le 31 mars 2006, au Conseil de développement durable du Grand Dijon le 18 mai 2006 et au bureau du SCOT le 20 juin 2006. Ce Schéma a permis d'effectuer un état des lieux des ressources en eau potable du Syndicat Mixte du Dijonnais, un état des besoins et de la qualité de l'eau potable, et la détermination des besoins futurs. Il a également proposé des solutions d'amélioration à court, moyen et long terme et analysé les situations de crise. Les solutions d'amélioration portent notamment sur :

- la garantie à la population d'une alimentation en eau potable en qualité et en quantité satisfaisante,
- la sécurité d'alimentation en eau potable de toutes les communes,
- le rendement des réseaux de distribution,
- la qualité des eaux brutes par la protection de la ressource.

Au sein de cette réflexion globale, des données importantes ont été intégrées : les nouvelles ressources exploitables de la nappe sud, les ressources de Plombières-lès-Dijon et Couternon, la sécheresse de 2003, le développement du champ captant de Poncey-lès-Athée, les données concernant les gros consommateurs d'eau de l'agglomération et leur politique d'économie d'eau, la prise en compte de l'évolution de la population et des besoins en eau en fonction des nouveaux Plans Locaux d'Urbanismes des communes du Grand Dijon, ainsi que les besoins potentiels de toutes les autres communes desservies par les ressources du Grand Dijon.

Après ce premier travail, qu'il va falloir maintenant mettre en œuvre au cours des prochaines années, il a été décidé d'élargir cette étude au territoire du S.C.O.T. Ce sera fait en 2007. En effet, le Syndicat Mixte du Dijonnais assure actuellement l'alimentation en eau potable des 250 000 habitants de l'agglomération dijonnaise, mais également de 85 % de la population du SCOT et de plus de la moitié des habitants de la Côte d'Or.

L'élaboration d'un tel schéma directeur à l'échelle du SCOT doit permettre de réfléchir aux engagements à prendre dans les prochaines années en matière d'aménagement du territoire et d'alimentation en eau potable. Les ressources en eau potable constituent un enjeu collectif qui nécessite une démarche territoriale cohérente, entre toutes les collectivités et les différents acteurs de l'eau à l'échelle départementale.

### • Ouges et Bresse-sur-Tille ont rejoint le réseau communautaire d'eau potable du Grand Dijon

Dans une volonté d'offrir à tous les habitants du Grand Dijon la même qualité de service de l'eau (chantier n° 1 du programme eau vitale), le Syndicat Mixte du Dijonnais a souhaité raccorder les communes de Ouges et Bresse-sur-Tille aux ressources d'eau potable du Grand Dijon. Ces deux interconnexions interviennent dans le cadre de la solidarité du Grand Dijon envers ses communes membres afin d'assurer une alimentation de qualité ainsi qu'une alimentation en quantité suffisante.

> Le raccordement de la commune de Ouges a nécessité la pose d'une nouvelle canalisation en fonte sur 2 km de long et d'une interconnexion avec la Ville de Longvic. Ce chantier a permis l'embauche d'une personne dans le cadre de la charte d'engagement favorisant l'insertion des publics en difficulté du Grand Dijon.

Depuis juillet 2006, les habitants de Ouges bénéficient d'une eau de qualité fournie par le Syndicat Mixte du Dijonnais. Les 2 km de nouvelles canalisations permettent aujourd'hui de faire transiter près de 150 m<sup>3</sup> d'eau potable par jour. L'eau provient des ressources de l'agglomération dijonnaise : les champs captants de Poncey-les-Athée et des Gorgets, les sources du Suzon et de Morcueil ainsi que du puits de Longvic et bientôt de la nappe Sud de Dijon. Les travaux effectués ont également permis à la commune de Ouges de renforcer sa défense incendie.

> Les travaux de raccordement de la commune de Bresse-sur-Tille ont été particuliers puisqu'ils ont nécessité la création d'un branchement sur la conduite de 1 mètre de diamètre parcourant 37 kilomètres de la Saône à Dijon, et ensuite à le connecter sur le réseau principal de la commune. Depuis décembre 2006, les habitants de Bresse-sur-Tille bénéficient d'une eau de qualité provenant des champs captants de Poncey-les-Athée.



Création d'un branchement sur la conduite de 1 mètre de diamètre



Robinet de la vanne 1000



Mise en œuvre du branchement eau sur la conduite Bonna DN 10000



Mise en place des vannes by-pass

• Poursuite du maillage du réseau

## d'eau potable dans le sud dijonnais

En 2006, différents travaux ont permis la poursuite du maillage du réseau d'eau potable dans le sud dijonnais :

- raccordement de la commune d'Ouges sur le réseau de Longvic,
- l'interconnexion des réseaux d'eau potable de Marsannay-la-Côte et Longvic qui a débutée au cours de l'été 2006 et qui s'achèvera à la fin du printemps 2007.

Le maillage s'achèvera en 2007 avec les travaux de raccordement du château d'eau de Longvic à la nouvelle usine de Marsannay-la-Côte, et le raccordement de la Base Aérienne 102 sur le réseau communautaire.



## • Réseau de surveillance et d'alerte de la nappe sud

Un réseau de surveillance et d'alerte de la nappe sud a été mis en place par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau du Sud de l'Agglomération Dijonnaise (SMEASAD) en 2004 et repris par le Syndicat Mixte du Dijonnais en 2005 à la dissolution du SMEASAD.

Ce réseau de surveillance et d'alerte de la nappe sud est effectué au moyen de prélèvements mensuels dans des ouvrages piézométriques et de l'analyse chimique de l'eau. Pour cela, des points de contrôle sont situés dans le sens d'écoulement de la nappe et à l'amont direct des points de captages d'alimentation en eau potable dans le but de prévenir toute pollution accidentelle se dirigeant vers les puits, mais également de suivre l'amélioration de la qualité de la nappe.

Afin que ce suivi englobe une grande partie de la nappe sud de Dijon, le Syndicat Mixte du Dijonnais va consulter le Syndicat de Saulon-la-Chapelle et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin pour connaître leur volonté de poursuivre cette action en collaboration.

- **Travaux divers de renouvellement de réseau d'eau potable**

- Saint Apollinaire : 450 ml rue St Jean,
- Ahuy : 200 ml rue d'Hauteville,
- Perrigny-lès-Dijon : 600 ml rue des Aubépines,
- Dijon : 112 ml Place de la Libération, 110 ml rue des Bons Enfants, 47 ml rue du Palais, 280 ml rue des Verriers,
- Bresse-sur-Tille : 455 ml route de Dijon et 60 ml rue Genlis,
- Neuilly-lès-Dijon : 375 ml allée des Marronniers et route de Dijon.

# Les ressources en eau de l'agglomération dijonnaise

L'alimentation en eau des communes du Syndicat Mixte du Dijonnais est constituée d'eaux superficielles d'origine karstique (Vallée du Suzon et de l'Ouche), de nappe d'accompagnement de cours d'eau (Ouche, Saône, Norges) et de nappe (nappe Sud).

## Les sources

### Sources de la Vallée du Suzon

Nappe du karst jurassique alimentant le Suzon.

- Source du Chat
- Source du Rosoir
- Source de Sainte Foy

Potentiel actuel 30 000 m<sup>3</sup>/jour, mais 3 000 m<sup>3</sup> à l'étiage



Source du Chat

Source du Suzon

Source de Sainte Foy

### Source de Morcueil

Débordement de la nappe karstique dans la vallée de l'Ouche.

Potentiel actuel 19 000 m<sup>3</sup>/jour, mais 8 000 m<sup>3</sup> à l'étiage



La source de Morcueil

## Les nappes

### Champ captant des Gorgets

Nappe alluviale de l'Ouche en zone périurbaine de Dijon. Actuellement, le potentiel exploité est de 10 000 à 12 000 m<sup>3</sup>/jour.



### Captage de Plombières-lès-Dijon

1 puits exploité d'une capacité de 1 000 m<sup>3</sup>/jour.



### Champs captants de Poncey-lès-Athée et de Flammerans

Nappe alluviale de la Saône.

105 puits exploités au total, soit 50 000 m<sup>3</sup>/jour environ.



### Champ captant de Couternon

Nappe phréatique de la Norges. Production d'environ 2 500 m<sup>3</sup>/jour.



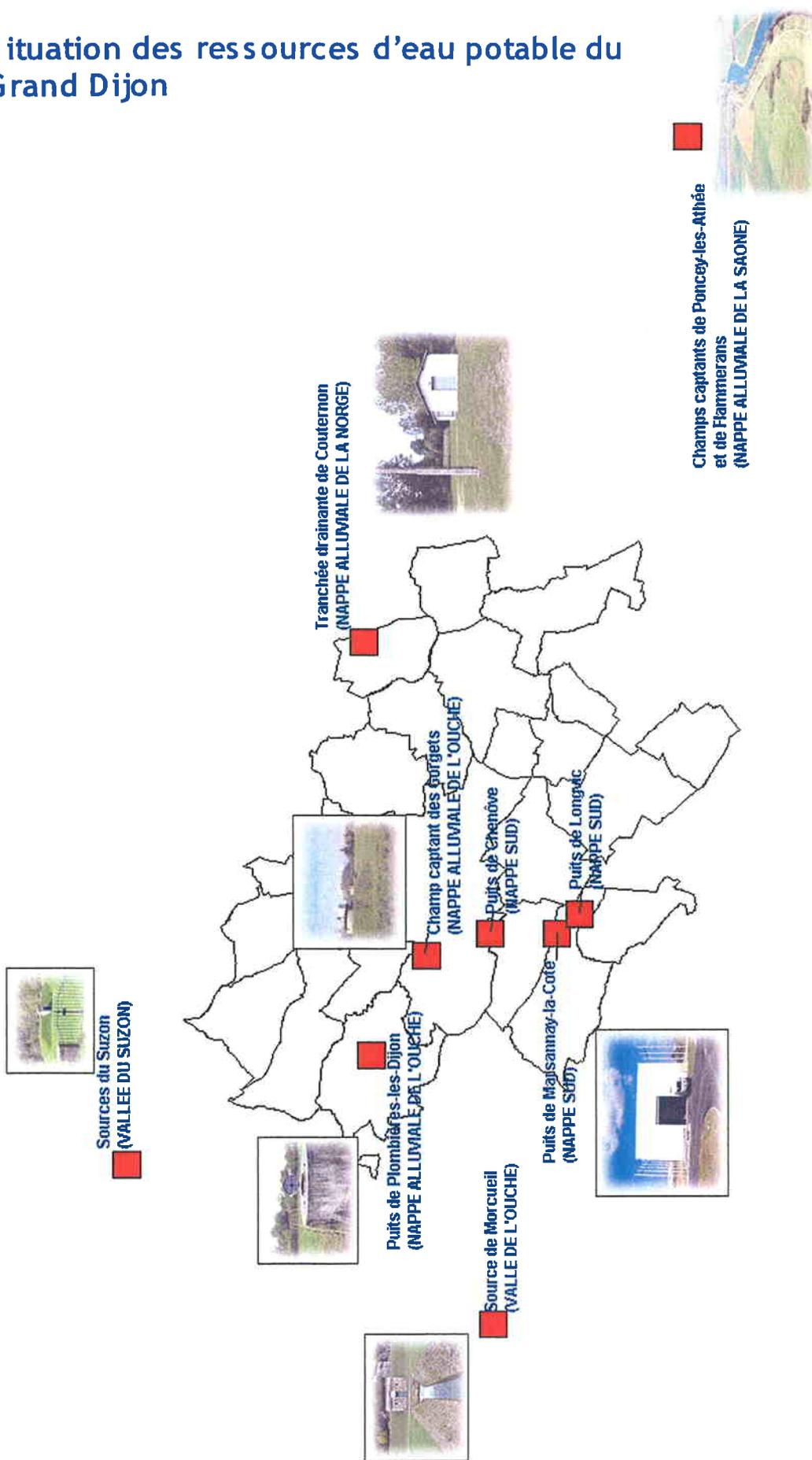
### Nappe sud

1 puits à Chenôve (les Valendrons - environ 840 m<sup>3</sup> / jour) ; 4 puits à Marsannay-la-Côte (La Pièce Léger - environ 3 000 m<sup>3</sup> / jour pour le moment) ; 1 puits à Longvic (Les Herbiottes - environ 500 m<sup>3</sup> / jour).



Pour la commune de Ouges, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saulon la Chapelle prélève environ 300 m<sup>3</sup>/jour sur ses puits situés sur la commune de Fenay.

# Situation des ressources d'eau potable du Grand Dijon



## Les Déclaration d'Utilité Publique des captages d'alimentation en eau potable de l'agglomération dijonnaise

Avant 2006, seulement deux procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages d'alimentation en eau potable de l'agglomération dijonnaise étaient terminées : la DUP concernant la tranchée drainante de Couternon datant de 1991, et la DUP concernant le puits de Plombières-lès-Dijon.

### L'aboutissement de la démarche des DUP de Dijon

L'année 2006 a vu l'aboutissement des procédures administratives d'instauration des périmètres de protection des 4 ressources principales de Dijon :

- le champ captant de Poncey-lès-Athée,
- le champ captant des Gorgets,
- les 3 sources de la vallée du Suzon,
- la source de Morcueil.

Les dossiers de procédure de Déclaration d'Utilité Publique ont été déposés en Préfecture le 17 février 2006, et ont été soumis au Comité Départemental d'Hygiène du 13 juin 2006 qui a émis un avis favorable. Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du 22 mars 2007 a émis un avis favorable aux dossiers de DUP.

Les arrêtés pour les 4 Déclarations d'Utilité Publiques ont été signés le 8 juin 2007 par le Préfet.

Les enquêtes publiques se sont déroulées dans les communes concernées par les périmètres de protection du 18 septembre au 20 octobre 2006 pour les sources du Suzon et du 18 septembre au 5 octobre 2006 pour les 3 autres ressources.

Les dossiers ont également été transmis aux organismes concernés : Chambre de Commerce et d'Industrie, Conseil Supérieur de la Pêche, Office National des Forêts, Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents (SMEABOA), Chambre d'Agriculture, Voies navigables de France, Syndicat Mixte Saône-Doubs.

Les 4 enquêtes publiques ont chacune reçu un avis favorable des 4 commissaires enquêteurs nommés.

### Information auprès des élus et de la population

Des réunions d'information aux élus et public se sont déroulées au cours du mois d'octobre 2006 :

- 2 octobre : présentation générale des 4 dossiers aux élus du Grand Dijon,
- 3 octobre : présentation du dossier des Gorgets sur le site de Chèvre Morte,
- 4 octobre : présentation du dossier de Morcueil à Fleurey-sur-Ouche,
- 4 octobre : présentation des dossiers de Morcueil et de la vallée du Suzon au Comité Syndical du SMEABOA,
- 5 octobre : présentation du dossier de Poncey-lès-Athée à Poncey-lès-Athée,
- 11 octobre : présentation du dossier des sources du Suzon à ValSuzon.

## Les procédures de DUP en cours

Le Syndicat Mixte du Dijonnais souhaite régulariser rapidement la situation des captages qui ne possèdent toujours pas de Déclaration d'Utilité Publique :

- puits de Chenôve,
- puits de Marsannay-la-Côte,
- puits de Longvic.

La procédure concernant le puits de Chenôve, implanté sur la nappe sud, avait été lancée par la ville de Chenôve et l'ex-SMAESAD. Elle s'était arrêtée sur un avis préliminaire de l'hydrogéologue agréé en 1997. Le Syndicat Mixte du Dijonnais a relancé une nouvelle procédure et l'avis de l'hydrogéologue agréé a été émis au mois de mai 2006.

L'objectif pour la fin de la procédure est fin 2009.

La procédure concernant les puits de Marsannay-la-Côte, implantés sur la nappe sud, avait été lancée par l'ex-SICODI. Elle arrivait à son terme lorsque le Syndicat Mixte du Dijonnais l'a reprise. L'inscription des servitudes à la Conservation des Hypothèques est terminée pour le premier puits.

La procédure concernant le puits de Longvic, implanté sur la nappe sud, a été initialement lancée par la commune de Longvic. Elle s'est arrêtée suite au rapport d'enquête publique défavorable car le périmètre trop important englobait le sud de la zone d'activité Acti-Sud de la commune de Marsannay-la-Côte.

Le puits superficiel de Longvic, qui a été fortement touché par une pollution au MTBE en 1993, est aujourd'hui trop vulnérable et doit être considéré comme non exploitable pour l'alimentation en eau potable.

La procédure d'instauration des périmètres de protection a été relancée début 2007 uniquement pour la protection du forage en nappe profonde. La rédaction du rapport préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé est en cours. L'objectif pour la fin de la procédure est mi 2009.

## Production des ressources en eau en 2006

Origine	Production Eau 2006	Production Eau 2005
Suzon	8 235 046 m <sup>3</sup>	7 088 188 m <sup>3</sup>
Morceuil	3 762 271 m <sup>3</sup>	4 582 615 m <sup>3</sup>
Plombières-lès-Dijon	251 077 m <sup>3</sup>	138 742 m <sup>3</sup>
Gorget	3 152 866 m <sup>3</sup>	3 440 864 m <sup>3</sup>
Poncey-lès-Athée	5 613 027 m <sup>3</sup>	8 403 139 m <sup>3</sup>
Coutemon	828 531 m <sup>3</sup>	663 021 m <sup>3</sup>
Longvic	156 106 m <sup>3</sup>	168 535 m <sup>3</sup>
Chenôve	302 988 m <sup>3</sup>	432 381 m <sup>3</sup>
Marsannay-la-Côte	1 100 919 m <sup>3</sup>	122 214 m <sup>3</sup>
<b>Production totale</b>	<b>23 402 831 m<sup>3</sup></b>	<b>25 039 699 m<sup>3</sup></b>

La pression sur les ressources en 2006 a diminué, du fait d'une bonne pluviométrie, d'un bon enneigement hivernal et de la production plus élevée de la nappe de Dijon Sud qui a soulagé les ressources de Dijon. En effet, 2006 est la première année de mise en service de la nouvelle usine de traitement de Marsannay-la-Côte.

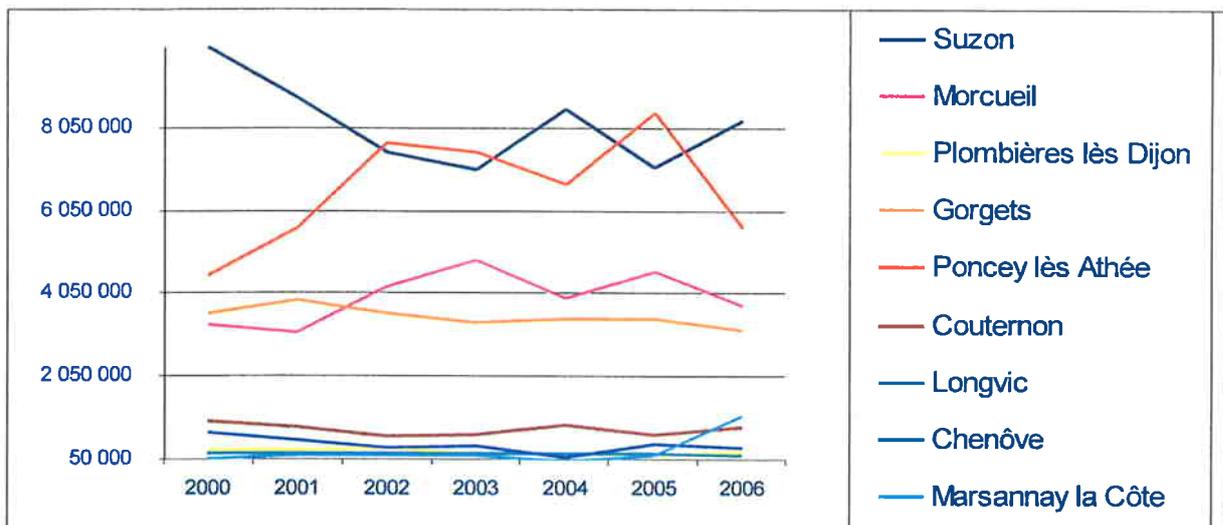
L'étiage des sources du Suzon a été relativement court cette année. La bonne pluviométrie à la fin du printemps a permis de soutenir la production d'eau potable. Dès le mois d'octobre, comme à l'accoutumée, les sources du Suzon ont redémarré, contrairement à l'année 2005 où elles n'avaient redémarré qu'au début du mois de décembre.

La bonne production des sources du Suzon a permis de moins solliciter les champs captants de Poncey-lès-Athée, permettant également un repos nécessaire après les fortes sollicitations de 2005.

Fin 2006, les nappes se sont partiellement rechargées, mais le déficit provoqué par les années 2002 à 2005 n'est pas encore rattrapé.

Parallèlement, l'année 2006 voit les volumes d'eau consommés encore diminuer de façon importante.

## Evolution de la production de la ressource en eau de 2000 à 2006



## Les Ventes d'Eau en Gros du Syndicat Mixte du Dijonnais aux communes et Syndicats d'eau extérieurs :

Actuellement, le Syndicat Mixte du Dijonnais assure l'alimentation en eau potable des 250 000 habitants de l'agglomération dijonnaise, mais également 85 % de la population du périmètre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et plus de la moitié des habitants de la Côte d'Or.

### Les collectivités bénéficiant de l'alimentation en eau du Syndicat Mixte du Dijonnais sont :

- Le Syndicat des Eaux de Fauverney (Izier, Cessey-sur-Tille, Fauverney, Rouvres-en-Plaine),
- La commune de Longchamp,
- Le Syndicat des Eaux d'Aiserey (Thorey-en-Plaine, Longecourt, Tart-le-Haut, Echigey, Aiserey, Izeure, Bessey-les-Citeaux),
- Le Syndicat de Saône Mondragon (Magny-Montharlot, Poncey-lès-Athée, Athée, Villers-lès-Pots),
- L'alimentation permanente du haut service de l'ex-SICODI (3 communes : Brochon, Couchey, Fixin),
- La commune de Messigny-et-Vantoux,
- Le Syndicat des Eaux de Ruffey-lès-Echirey (Asnières-lès-Dijon, Bellefond, Ruffey-lès-Echirey),
- Le secours du syndicat des eaux de la vallée de l'Ouche,
- La commune de Genlis et le Syndicat Intercommunal de la Plaine Inférieure de la Tille - SIPIT (Beire-le-Fort, Champdotre, Collonges-lès-Premières, Les Maillys,

Longeault, Pluvault, Pluvet, Pont, Premières, Soirans-Fouffrans, Tart l'Abbaye, Tillenay, Treclun),

## Nouvelles conventions de Ventes d'Eau en Gros en 2006

Le 17 novembre 2006 : signature de la convention de Vente d'Eau en Gros avec le Syndicat des Eaux de Clénay-Saint-Julien (Epagny, Savigny-le-Sec, Norges-la-Ville, Marsannay-le-Bois, Flacey, Clénay, Bretigny, Saint-Julien, Brognon, Arceau).

Le 22 décembre 2006 : signature d'une convention de Vente d'Eau en Gros pour alimenter la commune de Bressey-sur-Tille.

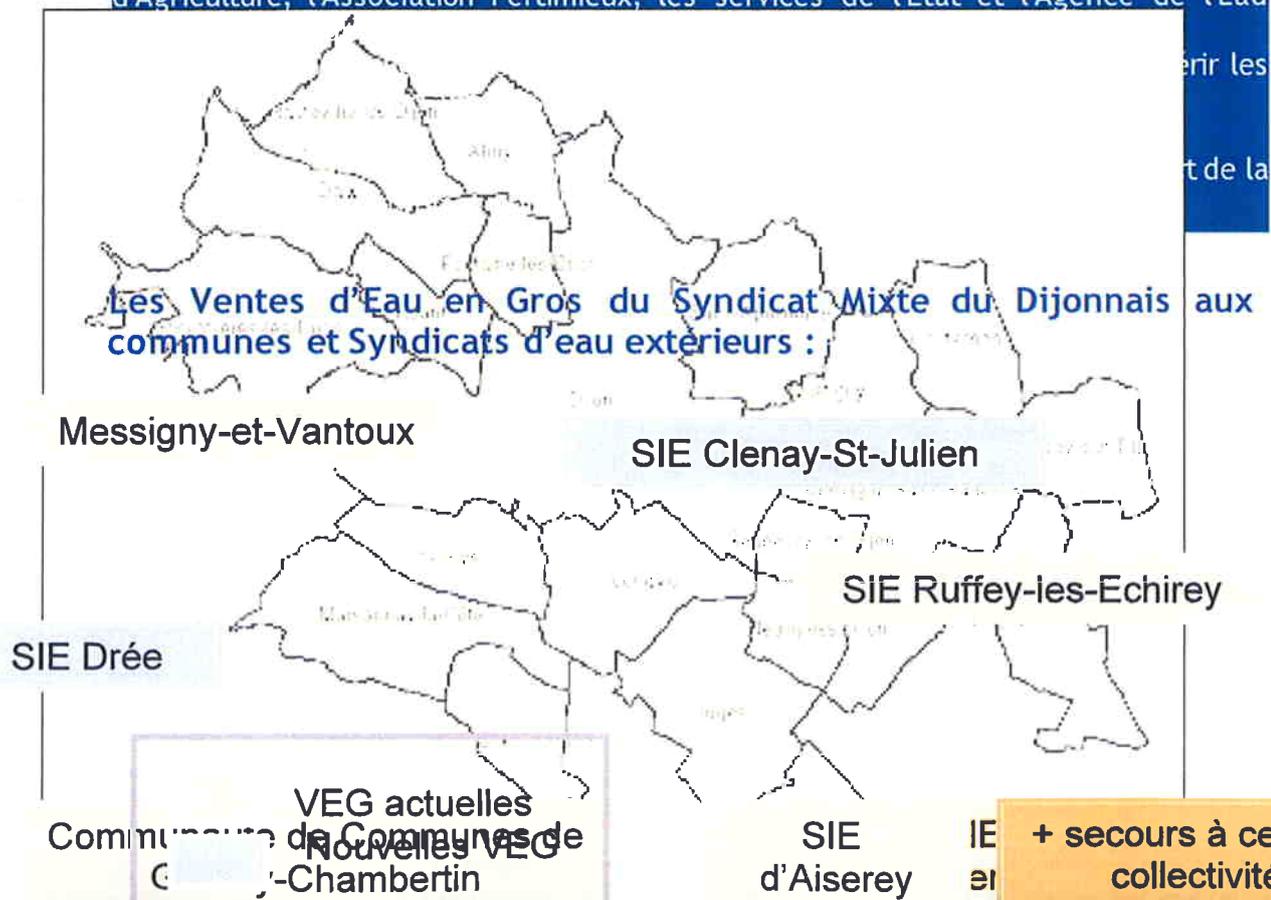
## Convention de Vente d'Eau en Gros à venir

Le 15 novembre 2005 : signature de la future Vente d'Eau en Gros avec le Syndicat des Eaux de Drée (Drée, Verrey-sous-Drée, Aubigny-lès-Sombernon, Sombernon, Mesmont, Vielmoulin, Saint-Anthot). L'alimentation en eau partielle du Syndicat des Eaux de Drée, par cette VEG, sera effective lorsque les travaux de raccordement, entre le Syndicat et la source de Morcueil, seront achevés au cours de l'année 2007.

## Ventes d'Eau en Gros du Syndicat Mixte du Dijonnais

Dans le cadre des conventions de Ventes d'Eau en Gros, le Syndicat Mixte du Dijonnais introduit des contraintes pour les collectivités qui achètent l'eau potable :

- Lorsque la collectivité rencontre des problèmes de nitrate : mise en place d'une politique de lutte contre les nitrates et création d'un groupe de suivi local auquel participent notamment le Syndicat Mixte du Dijonnais et son délégataire, la Chambre d'Agriculture, l'Association Fertimieux, les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau



## Réservoirs d'eau potable sur tout le périmètre du Syndicat Mixte du Dijonnais

Réservoir	Commune	Capacité
Jossets	Ahuy	600 m <sup>3</sup>
Bache de reprise station	Ahuy	75 m <sup>3</sup>
Réservoir du Village	Daix	313 m <sup>3</sup>
Coteaux du Saint-Laurent	Daix	100 m <sup>3</sup>
Motte Giron	Dijon	6 100 m <sup>3</sup>
Marc's d'Or	Dijon	10 000 m <sup>3</sup>
Charne d'Aran	Dijon	4 180 m <sup>3</sup>
Marmuzots	Dijon	24 500 m <sup>3</sup>
Victor Hugo	Dijon	4 000 m <sup>3</sup>
Valmy	Dijon	50 000 m <sup>3</sup>
Valmy Haut	Dijon	10 000 m <sup>3</sup>
Chatenay	Dijon	5 000 m <sup>3</sup>
Champs d'Alloux	Fontaine-lès-Dijon	2 000 m <sup>3</sup>
En Chaumont	Talant	8 000 m <sup>3</sup>
Des Glacis	Talant	2 200 m <sup>3</sup>
Bache Valton	Talant	500 m <sup>3</sup>
Mirande	Est-Dijonnais	5 000 m <sup>3</sup>
Réservoir de Coutemon	Est-Dijonnais	200 m <sup>3</sup>
Clos du Chapitre	Chenôve	4 000 m <sup>3</sup>
Centre Aéré	Chenôve	800 m <sup>3</sup>
Réservoir de Longvic	Longvic	1 400 m <sup>3</sup>
La Montagne	Marsannay-la-Côte	3 000 m <sup>3</sup>

**Total 22 réservoirs d'eau potable**



Réservoir en Chaumont



Réservoir d'Hauteville



Réservoir des Marmuzots



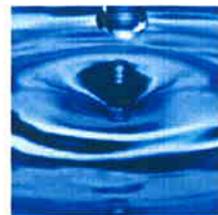
## La qualité de la ressource en eau

La qualité de l'eau est appréciée par le suivi des éléments suivants :

- la qualité organoleptique ( turbidité, couleur ... ),
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux ( température, oxygène dissous ... ),
- les substances indésirables ( nitrates, fer, cuivre ... ),
- les substances toxiques (arsenic, chrome ... ),
- les pesticides et les produits apparentés,
- la qualité microbiologique.

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001. Les prélèvements sont faits par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.).

Après chaque analyse hors référence, un diagnostic est mené avec éventuellement des analyses de contrôle pour confirmer l'écart constaté.



### Dijon et l'Ouest de l'Agglomération

Pour l'essentiel les eaux sont de bonne qualité et conformes aux normes de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (suivant le décret n°89.3 du 3 janvier 1989), à l'exception de défauts permanents ou passagers sur certains paramètres.

Les défauts de qualité pour l'eau brute sont les suivants :

- pour les sources : turbidité (pendant les périodes pluvieuses), bactériologie (liée à la turbidité), nitrates,
- pour les nappes phréatiques : présence de solvants de manière épisodique, et pour la nappe de Poncey-lès-Athée, présence de fer et de manganèse en permanence, et de pesticides épisodiquement.

### l'Est dijonnais

L'eau est de très bonne qualité, malgré quelques pollutions épisodiques, en nitrates et en manganèse. Toutefois, les quantités de polluants détectés demeurent toujours largement inférieures aux limites normatives.

### Le Sud dijonnais

Cette zone de l'agglomération doit faire face à la pollution de la nappe sud. Cette nappe phréatique est en effet polluée aux pesticides et nitrates, et ce de façon constante. C'est pourquoi l'usine de traitement de l'eau potable et de dépollution de Marsannay-la-Côte a été réalisée.



Le réservoir en Chaumont

## Les paramètres de la qualité de l'eau

Les analyses permettant le suivi de la qualité de l'eau distribuée sont réalisées d'une part au titre du programme d'autosurveillance des délégataires, et d'autre part au titre du contrôle officiel selon les programmes définis par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

### Les paramètres biologiques

#### Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Ville de Dijon : la turbidité dépasse assez fréquemment la référence de 0.5 NFU au niveau du réservoir des Marmuzots. Même si quelques prélèvements ont été perturbés par les conditions de prélèvements, à savoir un robinet peu utilisé avec un équilibre perturbé lors de son ouverture, ce paramètre est quand même à surveiller en continu.

Une analyse a dépassé la référence au réservoir de Charmes d'Aran et 2 analyses ont dépassé la référence de 2 NFU en distribution, sur le réseau principal.

Commune de Talant : cette eau a montré plusieurs dépassements concernant la référence du paramètre turbidité en production (0.5 NFU) au réservoir en Chaumont.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

#### Est dijonnais

Aucun problème : eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2006.

#### Sud dijonnais

Aucun problème : eau de bonne et très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2006.

## Les paramètres physico-chimiques

#### Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Le contrôle sanitaire réalisé sur le réseau de la Ville de Dijon a montré un seul dépassement de limite de qualité concernant la teneur en nickel sur un prélèvement réalisé le 30 mai 2006. Ce type de résultat n'est représentatif que du robinet où le prélèvement a été réalisé, soit la crèche des Varennes, et doit être résolu à ce niveau.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

#### Est dijonnais

Un contrôle sanitaire réalisé le 10/04/06 a montré la présence de plomb dans l'eau brute du puits alimentant pour partie ce réseau. Un prélèvement de contrôle réalisé le 9 mai 2006 n'a pas confirmé la présence de ce paramètre.

Des références de qualité ont été dépassées le 10/04/06 pour le paramètre fer, la température le 10/04/065 et la turbidité le 07/06/06.

Commune de Saint-Apollinaire : un dépassement de référence a été noté le 14/09/06 sur un prélèvement réalisé à l'école maternelle Sully pour le paramètre cuivre. Cette anomalie est certainement due au réseau intérieur de cette école.

Aucun problème concernant les autres paramètres : eau de bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2006.

## Sud dijonnais

Commune de Chenôve : une analyse effectuée le 27/07/06 dans le vieux village a montré un dépassement de la référence concernant la turbidité. Celui-ci était dû au matériau composant le réseau intérieur du lieu de prélèvement. Une auto-surveillance réalisée par la suite a montré une situation normale.

Commune de Marsannay-la-Côte : une analyse réalisée au collège le 21/09/06 a montré une non-conformité vis-à-vis du plomb. Il est apparu que celle-ci était due au réseau intérieur, dont l'eau avait été rendue plus agressive par la présence d'un adoucisseur.

Commune de Longvic : l'eau distribuée à Longvic a seulement montré un dépassement aux limites de qualité pour le paramètre plomb le 19/09/06. Ce type de résultat n'est représentatif que du robinet où le prélèvement a été effectué.

Aucun problème concernant les autres paramètres : eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2006.

## Les paramètres bactériologiques

Les analyses bactériologiques ont pour objet de vérifier l'absence de certaines bactéries (coliformes totaux, coliformes thermorésistants, streptocoques fécaux ...) indicatrices d'une contamination.

## Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Ville de Dijon : Le contrôle sanitaire réalisé sur ce réseau a montré deux dépassements le 19/06/06 et le 16/10/06 concernant la référence de qualité des bactéries ou spores de sulfitoréducteurs.

Commune de Talant : Le contrôle sanitaire réalisé sur ce réseau a montré un dépassement de la référence de qualité concernant les bactéries et spores sulfitoréducteurs le 15/12/06.

Commune de Fontaine-lès-Dijon : Le contrôle sanitaire réalisé sur ce réseau a montré un dépassement de la référence de qualité concernant les bactéries et spores sulfitoréducteurs le 23/08/06.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

### Est dijonnais

Aucun problème : eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2006.

### Sud Dijonnais

Commune de Longvic : Le contrôle sanitaire réalisé sur ce réseau a montré un dépassement concernant les bactéries ou spores de sulfitoréducteurs le 15/05/06.

Aucun problème concernant les autres paramètres : eau de bonne et très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2006.

## Les Contrôles de l'eau en 2004

### Dijon et l'Ouest de l'agglomération

- Réseau de Dijon : la DDASS a effectué 308 contrôles bactériologiques et 308 contrôles physico-chimiques,
- Fontaine-lès-Dijon : la DDASS a effectué 17 contrôles bactériologiques et 17 physico-chimiques,
- Talant : la DDASS a effectué 28 contrôles bactériologiques et 28 contrôles physico-chimiques.

### Est dijonnais

- Chevigny-St-Sauveur, Couternon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon : la DDASS a effectué 51 contrôles bactériologiques et 51 physico-chimiques,
- Saint Apollinaire : la DDASS a effectué 12 contrôles bactériologiques et 12 physico-chimiques.

### Sud dijonnais

- Chenôve : la DDASS a effectué 29 contrôles bactériologiques et 29 physico-chimiques,

- Marsannay-la-Côte, Perrigny-lès-Dijon : la DDASS a effectué 12 contrôles bactériologiques et 12 physico-chimiques,
- Longvic-Ouges : la DDASS a effectué 27 contrôles bactériologiques et 27 physico-chimiques.



# Le traitement de l'eau

## Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Les traitements existants sont des désinfections par chloration en six points du réseau à Dijon :

- Station de Combe-Valton
- Station de Chèvre-Morte
- Sources de la Vallée du Suzon
- Usine de Poncey-les-Athée
- Réservoir de Valmy
- Réservoir de Mirande

L'usine de Poncey-lès-Athée effectue un traitement biologique de déferrisation et démantanisation de l'eau de la nappe alluviale de la Saône grâce à des filtres à sable, cascades d'aération et filtres à charbon actif.

Dans le cadre du Chantier n°9 du programme **eauvital** "Pérenniser l'approvisionnement en eau du Grand Dijon depuis la source de Morcueil", une station d'Ultra Filtration de l'eau de la source de Morcueil est en projet. Cette station aura pour fonction de traiter la turbidité de l'eau de la source de Morcueil, très sensible aux épisodes orange et ainsi à la turbidité, et de mesurer le taux de nitrates.

Cette station permettra d'utiliser en permanence la ressource de Morcueil essentielle pour l'alimentation du Grand Dijon.

## Est dijonnais

Les traitements sont des désinfections par chloration.

## Sud dijonnais

Les traitements sont constitués de désinfection par chloration.

La commune d'Ouges, jusqu'au mois de juillet 2006 (date à laquelle Ouges a été raccordée au réseau communautaire d'eau potable du Grand Dijon), a bénéficié d'une usine mobile de traitement aux charbons actifs. Cette unité de traitement de l'eau potable sera remplacée durant l'été 2007 par une nouvelle usine de traitement. Seule la commune de Fény, nouvelle adhérente au 1<sup>er</sup> janvier 2007 du Syndicat Mixte du Dijonnais, sera désormais concernée par l'alimentation en eau potable à partir de cette nouvelle usine.

La nouvelle usine de traitement de l'eau de la nappe sud de Marsannay-la-Côte, mise en service au mois de décembre 2005, est rentrée pleinement en fonction durant l'année 2006. Cette nouvelle usine permet de produire de l'eau potable à partir des forages des nappes inférieure et supérieure selon une combinaison choisie en fonction de la qualité des nappes. L'eau est traitée par 3 filtres de charbon actif.



Équipements des cascades de l'usine de Poncey-les-Athée



Filtres de charbon actif de l'usine de traitement de  
Marsannay-la-Côte

## Pérenniser l'approvisionnement en eau du Grand Dijon depuis la source de Morcueil

### Chantier n°9 du programme eau vitale

La source de Morcueil est l'une des deux résurgences naturelles essentielles pour l'alimentation en eau potable du Grand Dijon. Excellente ressource naturelle, elle est sensible aux épisodes orageux qui ont pour effet une augmentation des particules argileuses. On dit alors que l'eau est turbide.

Or, cette source d'une production journalière potentielle qui se situe entre 5 000 et 25 000 m<sup>3</sup>/jour ne va devenir utilisable que quelques jours par an voire plus du tout compte tenu de l'évolution des normes qui imposent une valeur de la turbidité de 1 NTU alors qu'un niveau de 3 est encore à respecter aujourd'hui.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du Grand Dijon, dont les conclusions ont été présentées à plusieurs reprises au cours de l'année 2006, met également en exergue la nécessité de traiter les eaux de la ressource de Morcueil, afin de sécuriser la qualité de l'approvisionnement d'eau potable sur l'agglomération.

Le chantier n°9, élément fort du programme eau vitale, a été initié en 2006 avec le lancement du projet de construction d'une usine de traitement afin d'éliminer cette pollution d'ici 2009 /2010, et la demande de soutien financier auprès de l'Agence de l'Eau Méditerranée et Corse.



Crué de mars 2006 : inondation de la source de Morcueil  
et enregistrement d'une non-conformité réglementaire sur le plan de la turbidité.

## Indicateurs techniques 2006

	nombre abonnés	m3 produits	m3 importés et/ou achetés	m3 facturés	m3 consommés	m3 vendus/cédés collectivités extérieures	longueur réseau (km)	rendement réseau	rendement évolution depuis 2005
Ahuy	489	0	98 063	74 407	75 742	0	9,438	77,2%	-4,09%
Bretenière	260	0	non connu	35 948	non connu	0	8,034	66,5%	-9,77%
Chenôve	2 484	296 058	1 218 992	946 527	977 216	0	59,052	64,5%	-5,83%
Marsammy-la-Côte	2 141	1 074 950	378 202	305 314	399 579	566 968	39,385	66,5%	25,23%
Perrigny-lès-Dijon	591	0		79 849		0	12,101		
Daix	496	0	201 363	93 108	93 784	77 996	20,319	85,3%	7,02%
Dijon	21 001	21 139 019	0	9 646 754	9 864 031	6 657 174	536,542	78,2%	3,85%
Est-Dijonnais *	6 374	828 531	1 036 179	1 683 481	1 699 755	0	172	91%	5,81%
Fontaine-lès-Dijon	2 412	0	775 328	490 929	504 223	22 001	50,953	67,9%	5,9%
Hauteville-lès-Dijon	394	0	76 744	54 278	54 510	0	10,7	71%	-6,4%
Longvic	2 083	156 071	775 219	611 216	627 165	45 798	53,916	72,3%	5,7%
Magny-sur-Tille	289	0	non connu	28 590	non connu	0	10,638	67,6%	-9,77%
Ouges	350	0	73 188	36 553	38 994	0	10,059	53,3%	0,18%
Plombières-lès-Dijon	857	265 649	0	132 321	132 936	0	16,126	50%	-28,16%
Saint-Apollinaire	1 897	0	522 082	417 740	non connu	0	46,088	80%	-9,9%
Talant	2 106	0	849 896	611 950	617 628	0	55,896	72,7%	-4,30%
<b>Total</b>	<b>44 224</b>	<b>23 760 278</b>	<b>6 005 256</b>	<b>15 248 965</b>	<b>15 085 563</b>	<b>7 369 937</b>	<b>1 111,2</b>	<b>70,93%</b>	<b>-1,95%</b>

\* Est-Dijonnais : Bressy-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.



## Rendement des réseaux d'eau potable

Globalement, les rendements des réseaux d'eau potable des communes du Syndicat Mixte du Dijonnais baissent encore en 2006 et restent moyens avec 70.93 % en 2006 contre 72,34 % en 2005.

### Un contexte pénalisant

Interrogée sur ces mauvais résultats, Lyonnaise des Eaux précise que le contexte des deux dernières années a été pénalisant d'une manière générale pour le rendement des réseaux. En effet, les forts changements de température qui se sont produits en fin d'année 2005 et en début d'année 2006, ont engendré de nombreuses casses sur les canalisations. Ces nombreuses fuites apparues en même temps n'ont pu être réparées au même moment et ont fait chuter les pourcentages de rendement de réseau.

Les plus vieux réseaux d'eau potable, notamment en fonte, subissent des dilatations plus importantes. Les joints, souvent en plomb, ne peuvent plus faire leur effet et les fuites augmentent.

Le contexte géologique est également un facteur important de fuites, notamment quand se combinent des réseaux anciens ou fragiles ainsi que d'importants écarts de température dans un milieu karstique.

C'est par exemple le cas sur les communes d'Ahuy, Chenôve, Marsannay-la-Côte, Perrigny-lès-Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Plombières-lès-Dijon et Talant.

### Une baisse des consommations entraînant une baisse des rendements

La baisse de consommation d'eau potable depuis quelques années et la baisse de production, notamment en 2006 (- 6 % par rapport à 2005), ont une conséquence directe sur la baisse du rendement. En effet, la part des pertes d'eau potable (dues aux fuites sur les branchements d'eau potable ou les canalisations) par rapport aux volumes d'eau potable produits devient plus importante, et donc engendre automatiquement une baisse des rendements.

### Des propositions d'actions

La mise en œuvre du dispositif de pré-localisation permanente de fuites engagé dès la fin de l'année 2005 sur le réseau d'eau potable sur la ville de Dijon, a permis de détecter de nombreuses fuites sur le réseau de Dijon, d'économiser 1.3 millions de m<sup>3</sup> d'eau entre 2005 et 2006 et de remonter le rendement de 3 points.

Il ne faudra pas en rester là, et les délégataires devront réaliser des campagnes de recherche de fuites importantes et régulières pour obtenir des résultats. Il faudra également renouveler les réseaux d'eau potable les plus faibles. Dans ce cadre, Lyonnaise des Eaux va notamment engager des efforts en 2007 autour de plusieurs axes :

- des équipes de réseau ressoudées autour d'un encadrement renouvelé avec un objectif clair : augmenter le rendement des réseaux ;

- établir un plan de renouvellement des réseaux les plus critiques sur chaque commune et de bâtir une gestion patrimoniale des réseaux.

### Des objectifs de résultats dans les nouveaux contrats

Dans le cadre des nouveaux contrats de délégation de service public de distribution d'eau potable sur les communes de Ahuy, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Longvic et Ouges, en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le nouveau délégataire devra respecter des obligations de rendement :

En effet, dans le cadre de ses obligations de bon entretien, de surveillance des ouvrages du service, le délégataire devra s'engager à ce que sur l'ensemble des réseaux du périmètre contractuel les pertes, fuites, lavages, chasses de canalisations, purges, prélèvements d'eau pour les besoins des services incendie restent conformes aux objectifs suivants :

- égal ou supérieur à 80% pour les communes d'Ahuy, de Hauteville-lès-Dijon, et de St Apollinaire ;
- égal ou supérieur à 70% pour les communes de Daix et Fontaine-lès-Dijon. L'objectif de rendement à atteindre pour la commune de Daix est fixé à 80% à partir de la troisième année de contrat ;
- égal ou supérieur à 80% pour la commune de Longvic ;
- égal ou supérieur à 60% pour la commune de Ouges. L'objectif de rendement à atteindre pour la commune de Ouges est fixé à 70% à partir de la quatrième année de contrat et à 75% à partir de la huitième année de contrat.

Si le Délégataire ne rempli pas ces objectifs, le Syndicat Mixte du Dijonnais, après l'avoir entendu, pourra l'astreindre au paiement d'une pénalité.



## Remplacement des compteurs

Actuellement, peu de contrats sur les communes du Syndicat Mixte du Dijonnais précisent l'âge limite des compteurs d'eau. Il y a encore peu d'années, lors de la rédaction des traités de concession ou d'affermage, ces notions n'étaient pas prises en compte.

Aujourd'hui, la notion d'âge limite des compteurs eau est devenue importante dans la rédaction des traités de délégation de service public d'eau potable. Aussi, le Syndicat Mixte impose un âge limite des compteurs dans ces nouveaux contrats.

Cette démarche a été lancée à travers le contrat sur la commune de Longvic le 1<sup>er</sup> janvier 2002, puis poursuivie par le contrat sur Chenôve, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon le 1<sup>er</sup> janvier 2004, avec un âge limite des compteurs imposé à 12 ans maximum.

### Un marché pour le remplacement des compteurs d'eau potable sur la commune de Plombières-lès-Dijon.

Le réseau de la commune de Plombières-lès-Dijon, gérée en régie, suit cette règle de limite d'âge de 12 ans. En 2006, un recensement des compteurs d'eau âgés de plus de 12 ans a été effectué par le Syndicat Mixte du Dijonnais. Afin de renouveler les 500 compteurs recensés d'ici la fin du contrat de prestation de service au 31 décembre 2008, un marché public pour l'achat de 500 compteurs sur 3 ans a été passé par le Syndicat Mixte du Dijonnais à la fin de l'année 2006.

Ainsi, au mois de décembre 2006, 24 compteurs ont déjà été remplacés sur la commune de Plombières-lès-Dijon. Environ 350 seront remplacés en 2007 ainsi que le reste en 2008.

### Limite d'âge des compteurs à 15 ans

Le nouvel arrêté du 6 mars 2007, relatif au contrôle des compteurs d'eau froide, "légitime" à 15 ans l'âge maximum des compteurs d'eau froide. Cet arrêté indique que, sauf incident, pendant les 15 premières années de fonctionnement des compteurs, aucune vérification n'est nécessaire.

Il faut également retenir de cet arrêté, que la validité de la vérification initiale des compteurs neufs fournis par chaque fabricant est fixée à 15 ans pour les compteurs utilisés par les services publics de distribution d'eau potable.

Au sein des nouveaux contrats de délégation de service public d'eau potable à venir, cette notion sera naturellement imposée.

### Communes de l'Est Dijonnais

Concernant les communes de l'Est-Dijonnais, la politique actuelle du concessionnaire est de renouveler tous les compteurs âgés de plus de 15 ans. Cette pratique devrait être formalisée par un avenant au contrat de concession au cours de l'année 2007.

## Contrat Chenôve, Marsannay-la-Côte, Perrigny-lès-Dijon : de 12 à 15 ans

Concernant le contrat de délégation de service public de production et de distribution de l'eau potable sur les communes de Chenôve, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon, l'âge limite des compteurs d'eau passera de 12 ans à 15 ans, afin d'uniformiser cet âge limite sur le périmètre du Syndicat Mixte du Dijonnais.



	Remplacement compteurs 2005	Remplacement compteurs 2006	Données <u>actuelles</u> sur le renouvellement des compteurs incluses dans les contrats eau	Inventaire du parc compteurs au 31/12/2006	Nombre de compteurs de + de 15 ans	% des compteurs de + de 15 ans
Ahuy	25	24	aucune indication	494	146	29,5%
Brenière	7	18	aucune indication	260	193	74,2%
Chenôve	118	203	<b>âge maxi 12 ans</b>	2 714	106	3,9%
Daix	4	11	aucune indication	501	113	22,5%
Dijon	598	694	aucune indication	21 420	6 716	31,3%
Est Dijonnais	261	271	aucune indication	6 562	1 233	18,8%
Fontaine les Dijon	274	308	<b>âge maxi 12 ans</b>	2 433	166	6,8%
Hauteville les Dijon	14	6	aucune indication	401	142	35,4%
Longvic	602	102	aucune indication	2 102	15	0,7%
Magny sur Tille	9	29	aucune indication	289	233	80,6%
Marsannay la Côte	430	480	<b>âge maxi 12 ans</b>	2 165	20	0,9%
Ouges	16	52	aucune indication	361	5	1,4%
Perrigny les Dijon	67	14	<b>âge maxi 12 ans</b>	595	2	0,3%
Plombières les Dijon	6	24	<b>âge maxi 12 ans</b>	903	372	41,2%
Saint Apollinaire	116	5	aucune indication	1 979	221	11,2%
Talant	62	32	aucune indication	2 142	465	21,7%
<b>Total</b>	<b>2 609</b>	<b>2 273</b>		<b>45 321</b>	<b>10 148</b>	<b>22,4%</b>





## Suppression des branchements en plomb

Afin de respecter la réglementation en vigueur et anticiper les normes à venir, un programme d'intervention de 10 ans est en cours d'exécution pour supprimer les 19 000 branchements d'eau potable en plomb de l'agglomération recensés en 2003. En effet, la directive européenne sur les normes de qualité des eaux exige qu'à compter du 25 décembre 2013, l'eau ne devra pas contenir plus de 10 µg/litre.

Afin de réduire la durée des chantiers, les coûts mais aussi la gêne des riverains, la réalisation de ces travaux utilise des techniques spécifiques et innovantes.

A la fin de l'année 2006, presque 5 000 branchements plomb auront été supprimés sur l'agglomération dijonnaise, soit 25 % des 19 000 branchements plomb existants fin 2003.

Le nombre moyen de branchements plomb supprimés chaque année s'élève à environ 1 500, pour un coût moyen de 1 500 € H.T. par branchement.

	Suppression branchements plomb 2004	Suppression branchements plomb 2005	Suppression branchements plomb 2006	Recensement branchements plomb au 31/12/06
Ahuy	1	11	22	46
Bretenière	0	0	0	0
Chenôve	9	123	71	616
Daix	0	2	0	16
Dijon	1 174	1 251	1 261	12 455
Est Dijonnais	pas de branchement plomb	pas de branchement plomb	pas de branchement plomb	0
Fontaine-lès-Dijon	16	60	75	430
Hauteville-lès-Dijon	2	3	1	17
Longvic	4	7	6	8
Magny-sur-Tille	0	0	0	0
Marsannay-la-Côte	11	23	37	195
Ouges	pas de branchement plomb	pas de branchement plomb	pas de branchement plomb	0
Pemigny-lès-Dijon	6	2	1	48
Plombières-lès-Dijon	6	11	9	298
Saint Apollinaire	1	0	0	0
Talant	102	59	68	511
<b>Total</b>	<b>1 332</b>	<b>1 552</b>	<b>1 551</b>	<b>14 640</b>



Suppression des branchements plomb



# Indicateurs financiers



## La facture d'eau

Eléments relatifs au prix du mètre cube au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2007 (décret 95-635 du 6.05.1995 - Article 2).

Base INSEE d'une facture de 120 m<sup>3</sup>, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

### Part Collectivité

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Syndicat Mixte du Dijonnais.

Cette somme sert notamment à financer et exécuter divers travaux d'eau potable sur la commune concernée incombant à la collectivité : renouvellement ou réhabilitation de canalisation, travaux de génie civil sur les réservoirs ...

### Part Déléataire

Somme prélevée pour le compte du délégataire. Cette somme sert à financer l'achat, la production, le traitement et la distribution d'eau potable, et tous les travaux neufs, d'entretien ou de renouvellement incombant au délégataire. Cette somme est divisée en une part fixe abonnement et une part variable.

### Agence de l'eau : préservation ressource en eau

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, relative aux prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

Ces redevances permettent à l'Agence d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun au bassin Rhône - Méditerranée et au bassin de Corse.

### Agence de l'eau : Redevance Pollution

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui définit la politique générale en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau.

Ces redevances permettent à l'Agence d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun au bassin Rhône - Méditerranée et au bassin de Corse.

### RODP

Redevance d'occupation du domaine public :

- somme prélevée pour le compte de la commune concernant les canalisations empruntant le domaine communal,
- somme prélevée pour le compte de l'Etat concernant les canalisations empruntant le domaine national.

### Prix du m<sup>3</sup> d'eau TTC au 01/01/2007

	Prix du m3 en € TTC		Prix du m3 en € TTC
Ahuy	2,59	Longvic	1,76
Bresse-sur-Tille	1,85	Magny-sur-Tille	2,22
Bretenière	2,22	Marsannay-la-Côte	1,82
Chenôve	1,55	Neully-lès-Dijon	1,85
Chevigny-Saint-Sauveur	1,85	Ouges	1,65
Coutemon	1,85	Perrigny-les-Dijon	1,82
Crimolois	1,85	Plombières-les-Dijon	1,37
Daix	1,95	Quétigny	1,85
Dijon	2,10	Sennecey-lès-Dijon	1,85
Fontaine-lès-Dijon	1,97	Saint-Apollinaire	2,12
Hauteville-lès-Dijon	2,31	Talant	1,79

# Ahuy

Facture d'Eau de 120 m3  
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Eau</b>				
Part Collectivité	0,3706	44,47	0,3706	44,47
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	15,84	15,84	15,96	15,96
Consommation	1,4698	176,376	1,4685	176,22
<b>Organismes publics</b>				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,04	4,8	0,068	8,16
Agence de l'eau : lutte pollution	0,42	50,4	0,42	50,4
Total H.T.		291,89		295,21
T.V.A 5,5%		16,05		16,24
<b>Total T.T.C</b>		<b>307,94</b>		<b>311,45</b>

Prix du m3 : 2.59 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
1.17 %

## Commentaires :

Le prix du service est resté stable entre 2005 et 2006.

# Bretenière et Magny-sur-Tille

Facture d'Eau de 120 m3  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux Saint Jean de Losne.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Eau</b>				
<b>Part Collectivité</b>				
Part fixe	6	6	6	6
Consommation	0,08	9,6	0,08	9,6
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	39,9	39,9	41,3	41,3
Consommation	1,1073	132,88	1,1409	136,91
<b>Organismes publics</b>				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0856	10,27	0,09	10,8
Agence de l'eau : lutte pollution	0,42	50,4	0,4	48
<b>Total H.T.</b>		<b>249,05</b>		<b>252,61</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>13,70</b>		<b>13,89</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>262,75</b>		<b>266,50</b>

Prix du m3 : 2.22 € T.T.C  
 évolution par rapport à 2005 : +  
 1.43 %

## Commentaires :

Le prix du service est resté stable entre 2005 et 2006.

# Chenôve

Facture d'Eau de 120 m<sup>3</sup>  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Eau</b>				
<b>Part Collectivité</b>				
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324
Distribution	0,0257	3,084	0,0257	3,084
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	15,94	15,94	16,42	16,42
Production	0,5506	66,072	0,5674	68,088
Distribution	0,126	15,12	0,1298	15,57
RODP communale	0,0656	7,872	0,1	12
<b>Organismes publics</b>				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,038	4,56	0,068	8,16
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4
Total H.T.		162,772		177,046
T.V.A 5,5%		8,95		9,73753
<b>Total T.T.C</b>		<b>171,72</b>		<b>186,78</b>

Prix du m<sup>3</sup> : 1.55 € T.T.C  
 évolution par rapport à 2005 : +  
 8.77 %

Prix du m<sup>3</sup> sans la RODP : 1.45 €  
 T.T.C

**Commentaires :**

La hausse du prix de l'eau provient principalement de l'évolution de la RODP communale et de l'augmentation des redevances de l'Agence de l'Eau.



# Est Dijonnais

Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois,  
Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m<sup>3</sup>

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Eau</b>				
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	18,94	18,94	16,7	16,7
Consommation	1,115	133,8	1,13	135,6
<b>Organismes publics</b>				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0404	4,85	0,061	7,32
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4
<b>Total H.T.</b>		<b>204,39</b>		<b>210,02</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>11,24</b>		<b>11,55</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>215,63</b>		<b>221,57</b>

Prix du m<sup>3</sup> : 1.85 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
2.75 %

## Commentaires :

Diminution de la part fixe du délégataire dans le cadre de la volonté du Syndicat Mixte du Dijonnais de rendre cette part identique sur l'ensemble de l'agglomération dijonnaise : application de l'avenant n° 4 au contrat d'eau potable sur l'est dijonnais au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

# Daix

Facture d'Eau de 120 m3  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Eau</b>				
<b>Part Collectivité</b>				
Consommation	0,103	12,36	0,103	12,36
<b>Part Délégitaire</b>				
Part fixe	16,58	16,58	17,088	17,088
Consommation	1,0949	131,388	1,1197	134,364
RODP Etat	0,0144	1,728	supprimé	supprimé
<b>Organismes publics</b>				
Agence de l'eau préservation ressource eau	0,056	6,72	0,068	8,16
Agence de l'eau lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4
<b>Total H.T.</b>		<b>215,576</b>		<b>222,372</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>11,85</b>		<b>12,23</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>227,426</b>		<b>234,602</b>

Prix du m3 : 1.95 € T.T.C  
 évolution par rapport à 2005 : +  
 3.17 %

**Commentaires :**

La RODP de l'Etat a été supprimée au 2<sup>ème</sup> semestre 2006 du fait du transfert des routes de l'Etat au Département

# Dijon

## Facture d'Eau de 120 m3 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Eau</b>				
<b>Part Délégataire</b>				
Prime fixe	16,42	16,42	16,94	16,94
Consommation	1,0754	129,05	1,1101	133,212
RODP communale	0,2252	27,02	0,248	29,76
RODP Etat	0,005	0,6	0	0
<b>Organismes publics</b>				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,056	6,72	0,0608	8,16
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4
<b>Total H.T.</b>		<b>226,61</b>		<b>238,472</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>12,46</b>		<b>13,11596</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>239,07</b>		<b>251,59</b>

Prix du m3 : 2.10 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
5.23 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.83 €  
T.T.C

### Commentaires :

Il est à noter l'augmentation de la RODP communale. Cette augmentation est mécanique, due à une baisse de consommation pour une redevance perçue de même montant.

# Fontaine-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Eau</b>				
Part Collectivité	0,0915	10,98	0,0915	10,98
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	16,64	16,64	17,20	17,20
Consommation	1,1364	136,368	1,1424	137,088
<b>Organismes publics</b>				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,056	6,72	0,068	8,16
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4
<b>Total H.T.</b>		<b>217,508</b>		<b>223,828</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>11,96</b>		<b>12,31</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>229,468</b>		<b>236,139</b>

Prix du m3 : 1.97 € T.T.C  
 évolution par rapport à 2005 : +  
 3.14 %

## Commentaires :

Le prix du service est resté stable entre 2005 et 2006.

# Hauteville-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m<sup>3</sup>  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Eau</b>				
Part Collectivité	0,137	16,44	0,137	16,44
<b>Part Déléataire</b>				
Prime fixe	14,84	14,84	15,02	15,02
Consommation	1,4043	168,516	1,4405	172,86
<b>Organismes publics</b>				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,056	6,72	0,068	8,16
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4
Total H.T.		253,316		262,88
T.V.A 5,5%		13,93		14,46
<b>Total T.T.C</b>		<b>267,246</b>		<b>277,338</b>

Prix du m<sup>3</sup> : 2.31 € T.T.C  
 évolution par rapport à 2005 : +  
 3.58 %

## Commentaires :

Le prix du service est resté stable entre 2005 et 2006.

# Longvic

## Facture d'Eau de 120 m3 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Eau</b>				
Part Collectivité	0,256	30,72	0,256	30,72
<b>Part Déléataire</b>				
Consommation	0,2875	34,5	0,2963	35,556
Achat eau	0,5854	70,248	0,6238	74,856
<b>Organismes publics</b>				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,04	4,8	0,068	8,16
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4
Total H.T.		187,07		199,692
T.V.A 5,5%		10,29		10,98
<b>Total T.T.C</b>		<b>197,36</b>		<b>210,675</b>

**Prix du m3 : 1.76 € T.T.C**  
**évolution par rapport à 2005 : +**  
**6.70 %**

### Commentaires :

La hausse du prix de l'eau provient principalement de l'augmentation des redevances de l'Agence de l'Eau, ainsi que de l'augmentation de l'approvisionnement en eau à partir du réseau de Dijon plus fort que l'année précédente.

# Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m<sup>3</sup>  
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Eau</b>				
<b>Part Collectivité</b>				
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324
Distribution	0,1255	15,06	0,1255	15,06
<b>Part Déléataire</b>				
Prime fixe	15,94	15,94	16,42	16,42
Production	0,5506	66,072	0,5674	68,088
Distribution	0,126	15,120	0,13	15,6
RODP communale	0,1669	20,028	0,25	30
<b>Organismes publics</b>				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,038	4,56	0,068	8,16
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4
<b>Total H.T.</b>		186,90		207,05
<b>T.V.A 5,5%</b>		10,28		11,39
<b>Total T.T.C</b>		197,18		218,44

Prix du m<sup>3</sup> : 1.82 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
10.78 %

Prix du m<sup>3</sup> sans la RODP : 1.55 €  
T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix de l'eau provient principalement de l'évolution de la RODP communale et de l'augmentation des redevances de l'Agence de l'Eau.

# Ouges

## Facture d'Eau de 120 m3 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Eau</b>				
<b>Part Collectivité</b>				
Consommation	0,2363	28,356	0,2363	28,356
<b>Part Déléataire</b>				
Consommation	0,2915	34,98	0,2963	35,556
Achat d'eau	0,6391	76,692	0,6144	73,728
<b>Organismes publics</b>				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0305	3,66	0,0305	3,66
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,39	46,8
<b>Total H.T.</b>		<b>190,488</b>		<b>188,10</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>10,48</b>		<b>10,3455</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>200,968</b>		<b>198,45</b>

Prix du m3 : 1.65 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : -  
1.20 %

### Commentaires :

2006 a été une année de transition pour la commune d'Ouges, avec le raccordement du réseau d'eau potable au réseau du Syndicat Mixte du Dijonnais depuis le mois de juillet 2006.

# Plombières-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m<sup>3</sup>  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Eau</b>				
Part Collectivité	0,771	92,52	0,718	86,16
RODP communale	0,09	10,8	0,0938	11,256
<b>Organismes publics</b>				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,043	5,16	0,0642	7,704
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4
<b>Total H.T.</b>		<b>155,28</b>		<b>155,52</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>8,54</b>		<b>8,55</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>163,82</b>		<b>164,07</b>

Prix du m<sup>3</sup> : 1.37 € T.T.C  
 évolution par rapport à 2005 : +  
 0.73 %

Prix du m<sup>3</sup> sans la RODP : 1.27 €  
 T.T.C

## Commentaires :

Il est à noter la diminution de la part collectivité par délibération du Comité Syndical du 24 février 2006 qui est passée de 0.771 € HT /m<sup>3</sup> à 0.718 € HT /m<sup>3</sup>.

# Saint Apollinaire

Facture d'Eau de 120 m3  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par la SAUR.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Eau</b>				
Part Collectivité	0,0762	9,14	0,0762	9,14
<b>Part Déléataire</b>				
Consommation	1,339	160,68	1,463	175,56
<b>Organismes publics</b>				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0073	0,88	0,05	6
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4
Total H.T.		217,5		241,1
T.V.A 5,5%		11,96		13,26
<b>Total T.T.C</b>		<b>229,46</b>		<b>254,36</b>

**Prix du m3 : 2.12 € T.T.C**  
**évolution par rapport à 2005 : +**  
**10.85 %**

## Commentaires :

Il est à noter l'augmentation de la redevance préservation de la ressource en eau de l'Agence de l'Eau par rapport à l'année 2005 où celle-ci avait nettement diminuée due à une régularisation sur l'année antérieure.

# Talant

## Facture d'Eau de 120 m3 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Eau</b>				
<b>Part Délégitaire</b>				
Part fixe	16,62	16,62	17,16	17,16
Consommation	1,0686	128,232	1,0009	120,108
RODP communale	0,0557	6,684	0,0632	7,584
<b>Organismes publics</b>				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,056	6,72	0,068	8,16
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4
<b>Total H.T.</b>		<b>205,056</b>		<b>203,412</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>11,278</b>		<b>11,188</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>216,33</b>		<b>214,60</b>

Prix du m3 : 1.79 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : -  
0.80 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.72 €  
T.T.C

### Commentaires :

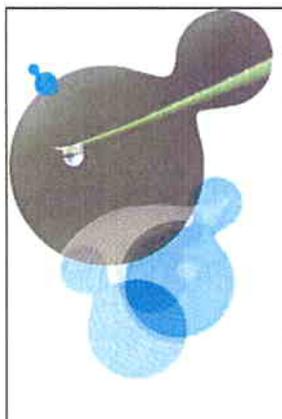
Il est à noter l'augmentation de la RODP communale. Cette augmentation est mécanique, due à une baisse de consommation pour une redevance perçue de même montant.

## Etat de la Dette

Récapitulation par établissement prêteur	Dette en capital au 31/12/2006		Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
	à l'origine			Intérêts	Capital
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	316 297,22 €	217 953,74 €	19 830,00 €	1 517,55 €	18 312,45 €
Caisse d'Épargne	1 590 398,11 €	623 890,12 €	186 803,57 €	69 004,99 €	117 798,58 €
Caisse des Dépôts et Consignations	420 225,10 €	137 614,41 €	58 223,78 €	12 079,07 €	46 144,71 €
Crédit Agricole	287 206,41 €	264 853,17 €	17 161,52 €	3 640,06 €	13 521,46 €
Crédit Foncier de France	1 187 971,76 €	210 166,82 €	132 017,32 €	20 342,79 €	111 674,53 €
Crédit Mutuel	36 855,34 €	30 701,54 €	7 785,68 €	3 120,34 €	4 665,34 €
DEXIA CLF	1 082 352,41 €	762 075,30 €	105 490,27 €	32 371,55 €	73 118,72 €
<b>Total</b>	<b>4 921 306,35 €</b>	<b>2 247 255,10 €</b>	<b>527 312,14 €</b>	<b>142 076,35 €</b>	<b>385 235,79 €</b>

# **l'assainissement des eaux usées**

**Présentation  
du service public  
d'assainissement des eaux usées**



## Les services délégués

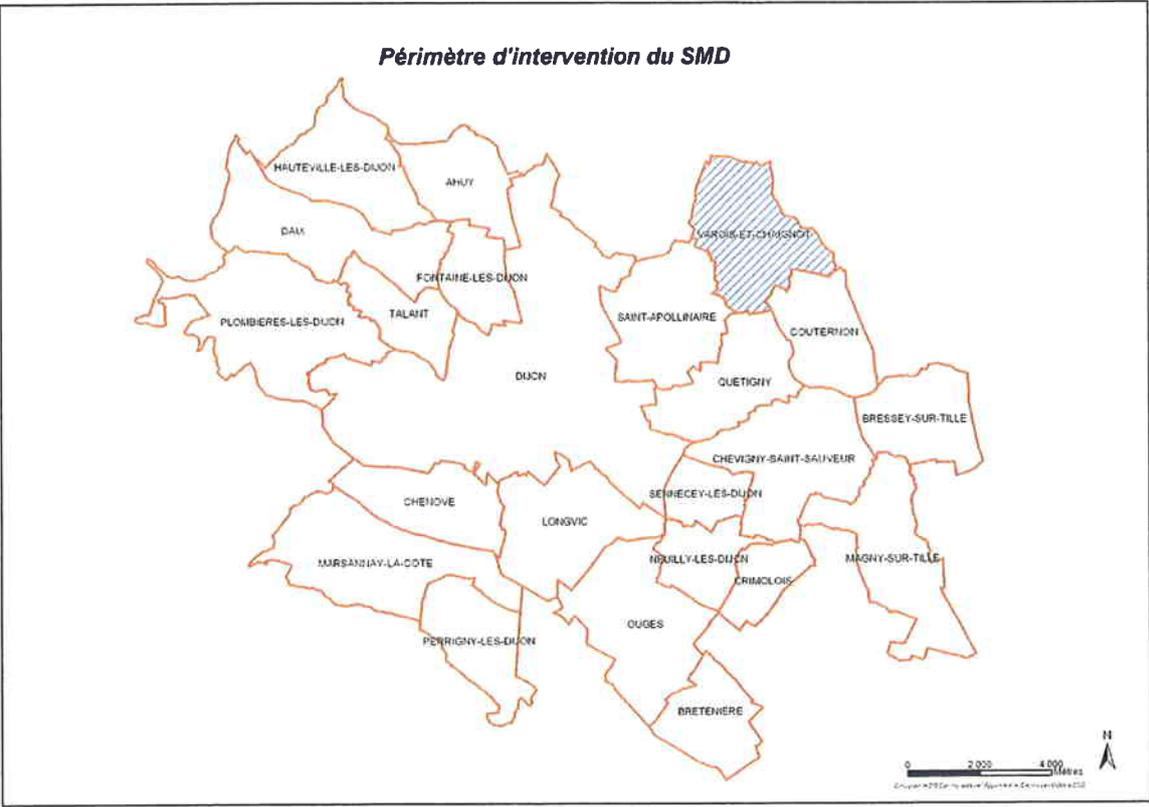
### La délégation de service public d'assainissement des eaux usées

Le service d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte du Dijonnais comprend la collecte des eaux usées et le traitement de celles-ci sauf pour :

- les communes de Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon, traitées par la station d'épuration de Gevrey-Chambertin gérée en régie par la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin,
- la commune d'Ouges traitée par la station d'épuration d'Ouges-Fenay gérée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saulon-la-Chapelle. Les eaux usées de Ouges ont été traitées jusqu'au mois d'octobre 2006 par la station d'épuration de Fénay, jusqu'au raccordement du réseau d'eaux usées de la commune d'Ouges au réseau d'assainissement de Longvic,
- les communes de Bretenière et Magny-sur-Tille, traitées chacune par une station d'épuration gérées par le Syndicat de Fauverney,
- la commune de Bressey-sur-Tille, traitée par la station d'épuration de Remilly-sur-Tille gérée par le syndicat d'Arc-sur-Tille.

	Mode de gestion	Délegataire	Date fin de contrat
Ahuy	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Bressey-sur-Tille	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Bretenièrè	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2010
Chenôve	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Chevigny-Saint-Sauveur	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Coutermon	affermage	Sogedo	32 décembre 2015
Crimolois	affermage	Sogedo	33 décembre 2015
Daix	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2007
Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	31 mars 2021
Fontaine-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2008
Hauteville-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Longvic	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2007
Magny-sur-Tille	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2010
Marsannay-la-Côte	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Neuilly-lès-Dijon	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Ouges	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Perrigny-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Plombières-lès-Dijon	Régie	Lyonnaise des eaux (prestation de service)	31 décembre 2008
Quétigny	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Sennecey-lès-Dijon	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Saint-Apollinaire	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Talant	concession	Lyonnaise des eaux	31 mars 2021
Varois et Chaignot	affermage	Sogedo	31 décembre 2015

# Assainissement des eaux usées : périmètre d'intervention du Syndicat Mixte du Dijonnais



## Les chiffres du service de l'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du territoire

- 43 613 abonnés
- 14 093 155 m<sup>3</sup> d'eaux usées
- Volumes traités : 21 670 596 m<sup>3</sup> (STEP Dijon-Longvic) + 2 558 380 m<sup>3</sup> (STEP Chevigny-St-Sauveur) = 24 228 976 m<sup>3</sup>
- 2 stations d'épuration : Dijon-Longvic et Chevigny-St-Sauveur,
- 4 stations non gérées par le Syndicat Mixte du Dijonnais : Ouges-Fénay, Gevrey-Chambertin, Magny-sur-Tille et Remilly sur Tille
- 44 conventions de déversement avec les industriels

### Les postes de relèvement sur le périmètre du Syndicat Mixte du Dijonnais

Commune	nombre de postes de relèvement
Ahuy	1
Bressey-sur-Tille	2
Bretenière	5
Chevigny-Saint-Sauveur	3
Coutemon	3
Crimolois	3
Daix	1
Dijon	7
Hauteville-lès-Dijon	1
Longvic	6
Magny-sur-Tille	4
Marsannay-la-Côte	1
Neuilly-lès-Dijon	1
Ouges	4
Perrigny-lès-Dijon	2
Plombières-lès-Dijon	5
Quétigny	1
Saint-Apollinaire	2
Sennecey-lès-Dijon	1
Talant	1
Varois et Chaignot	2
<b>Total 56 postes de relèvement</b>	





## Les conventions de déversement avec les industriels

Conformément à l'article L.35-8 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur ne peuvent être versés dans le réseau public d'assainissement. Les demandes d'autorisation de déversement font l'objet d'un arrêté d'autorisation et d'une convention de déversement si nécessaire.

Ainsi, pour améliorer la qualité des eaux rendues au milieu naturel, un contrôle des rejets des entreprises industrielles de l'agglomération est mis en place, conformément à la réglementation en vigueur. En signant une convention avec la collectivité et l'exploitant du réseau d'assainissement, l'industriel s'engage à rejeter des eaux usées dans des limites fixées, compatibles avec leur transport et leur traitement.

fin 2006 → 38 conventions de déversement signées avec des industriels

en mai 2007 → 44 conventions de déversement signées avec des industriels

2001 → 2 conventions de déversement signées

2002 → 4 conventions de déversement signées

2003 → 2 conventions de déversement signées

2004 → 5 conventions de déversement signées

2005 → 6 conventions de déversement signées

2006 → 15 conventions de déversement signées

Etablissement	Commune	Activité	année d'établissement de la convention
SANOFI SYNTHELABO	Quétigny	Pharmaceutique	1994
AMORA	Chevigny-SaintSauveur	Agro-alimentaire	1996
BTB	Longvic	Lavage industriel de linge	1998
REMOND	Longvic	Traitement de surfaces	1998
HAMILTON SUNSTRAND	Longvic	Fabrication de pompes et compresseurs pour produits pétroliers et réparation d'équipements	2001
SYNDEM	Chenôve	Chimie fine	2001
ACCO France	Longvic	Distribution logistique de matériels de bureau	2002
ESTIVALET	Chevigny-SaintSauveur	Pompage et curage des eaux usées	2002
LETY	Dijon	Tri et recyclage de métaux et moteurs	2002
NESTLE ROWNTREE	Dijon	Agro-alimentaire	2002
AMORA MAILLE	Dijon	Agro-alimentaire	2003
FOURNIER PHARMA	Fontaine-lès-Dijon	Pharmacie	2003
ENVIE	Chenôve	Reconditionnement d'appareils électroménagers	2004
Papeterie de Dijon	Longvic	Fabrication d'emballages	2004
REM	Dijon	Traitement de surfaces	2004
SNS Industrie	Longvic	Nettoyage de filtres et pièces mécaniques	2004
SPPH	Chevigny-SaintSauveur	Pharmaceutique	2004
CHU Bocage	Dijon	Centre hospitalier	2005
ESSILOR	Dijon	Fabrication d'optiques	2005
KOYO (PEUGEOT)	Dijon	Production de directions pour l'industrie automobile	2005
PARVEX	Dijon	Fabrication de servomoteurs	2005
PECHINEY	Dijon	Fabrication emballages souples	2005
STEF-TFE	Dijon	Entrepot frigorifique	2005
ACRODUR	Longvic	Traitement de surfaces	2006
CAT Mirande ESAT	Longvic	Blanchisserie industrielle	2006
CHS Chartreuse	Dijon	Centre hospitalier spécialisé	2006
CLAVIERE Viandes	Dijon	Conditionnement de viandes	2006
CYTEC	Longvic	Fabrication de résines synthétiques pour peintures liquides	2006
Etablissement Français du Sang Bourgogne Franche-Comté	Dijon	Centre de transfusion sanguine	2006
Grand Dijon	Dijon	Usine d'incinération des OM	2006
INRA	Dijon	Recherche agronomique	2006
Lejay lagoutte	Dijon	Fabrication crèmes de fruit et sirop	2006
RLD Centre Est	Longvic	Lavage industriel de linge	2006
SAGEM	Dijon	Fabrication équipements optroniques	2006
SITA Centre Est	Chevigny-SaintSauveur	Centre de tri	2006
SMURFIT SOCAR	Longvic	Carbonnerie	2006
SOCGRAM	Chenôve	Chaufferie	2006
URGO	Chevigny-SaintSauveur	Fabrication de pansements et produits d'automédication	2006

## Les faits marquants en 2006

L'activité de l'année est marquée par la poursuite du chantier de mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées de Dijon-Longvic, ainsi que par la mise en eau officielle le 5 octobre 2006 et les premiers basculements d'effluents (Voir chantier n° 5 du eau vitale - Mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic).

- Renouvellement du contrat de délégation de service public de collecte et de traitement des eaux usées de l'est dijonnais

Le contrat d'affermage d'assainissement des eaux usées de l'est dijonnais s'achevait le 30 juin 2006. A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le Syndicat Mixte du Dijonnais a retenu SOGEDO, pour exploiter le service public de l'assainissement des eaux usées des communes de l'est dijonnais jusqu'au 31 décembre 2015 (communes de Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Saint-Apollinaire et Varois et Chaignot).

Après la modernisation complète et l'agrandissement de la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur, réalisé en 2004, SOGEDO va s'engager dans un programme ambitieux d'amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement en assurant :

- la mise en place d'une surveillance permanente de l'ensemble des ouvrages de collecte,
  - la diminution des eaux pluviales et d'infiltration dans le réseau d'eaux usées,
  - la limitation des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel,
  - la certification environnementale Iso 14001 du service assainissement.
- Ouges rejoint le réseau communautaire d'assainissement du Grand Dijon

Depuis le mois d'octobre 2006, la commune de Ouges est raccordée au réseau communautaire d'assainissement des eaux usées du Grand Dijon. Aujourd'hui, les habitants de Ouges bénéficient d'un traitement optimisé pour leurs eaux usées sur la nouvelle station d'épuration de Dijon-Longvic.

Ces travaux de raccordement avec le réseau communautaire ont nécessité la pose d'une nouvelle canalisation en PVC sur 3,8 km de long, la création d'un nouveau poste de relèvement des eaux usées, ainsi que la réhabilitation et la modification de deux postes de relèvement des eaux usées.

Avec l'intégration de la commune de Fénay à la Communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2007, se sera bientôt le réseau d'eaux usées de cette commune qui sera raccordé au réseau communautaire d'assainissement. La station d'épuration de Fénay qui n'est plus aux normes sera alors déconstruite.

- Modification de regards mixtes sur la commune de Perrigny-lès-Dijon

Des travaux de modification de 46 regards mixtes pour séparer les eaux usées et les eaux pluviales (regard permettant un accès aussi bien au réseau d'eaux usées qu'au réseau d'eau pluviale) ont eu lieu en 2006 sur la commune de Perrigny-lès-Dijon. En 2007, 31 regards mixtes seront modifiés sur la commune de Daix.

Ces modifications des regards mixtes ont pour objectif d'interdire aux eaux usées de se mélanger aux eaux pluviales afin que les eaux usées ne soient pas rejetées dans le milieu naturel sans traitement.

- Création d'un bassin de rétention des eaux 6/8

Le Syndicat Mixte du Dijonnais a construit un nouveau bassin de rétention et de dépollution de l'est dijonnais, dit le "bassin 6/8" entre Chevigny-Saint-Sauveur et Sennecey-lès-Dijon. Un tel bassin permet la gestion des écoulements pluviaux.

Après la réalisation du bassin 6/8, la construction de 3 nouveaux bassins est en projet :

- le bassin n° 7 sur la commune de Sennecey-lès-Dijon (fin de réalisation prévue pour fin 2007),
  - le bassin n° 3 sur les communes de Dijon, Quétigny et Saint-Apollinaire, qui doit recevoir les eaux en provenance du CHU, de la ZAC Mazen-Sully et du quartier des Longennes (fin de réalisation prévue pour fin 2008),
  - le bassin n° 2 sur la commune de Saint-Apollinaire (fin de réalisation prévue pour fin 2009).
- Etude sur les écoulements du bassin versant du Suzon sur les communes de Talant, Fontaine-lès-Dijon et Daix

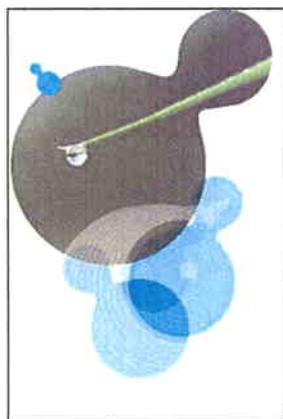
Les communes de Talant, Daix et Fontaine-lès-Dijon sont situées pour partie ou en totalité sur le bassin versant du Suzon. La commune de Fontaine-lès-Dijon étant la plus à l'aval, est confrontée à des problèmes d'inondation lors d'événements orageux importants. Ainsi, pour la première fois et à l'initiative du Syndicat Mixte du Dijonnais, une étude est menée sur la gestion des eaux pluviales sur cette partie de son territoire.

Une étude similaire est engagée actuellement sur les communes de Ahuy et Hauteville-lès-Dijon.



Regard mixte modifié à Daix

# Indicateurs techniques



## La Station d'Épuration de Dijon-Longvic

Une station d'épuration reçoit les eaux usées collectées par le réseau d'égouts. Elle réalise, par des procédés physiques ou biologiques, l'élimination de la majeure partie de la pollution contenue dans ces eaux usées, afin de protéger le milieu naturel récepteur. La pollution éliminée est concentrée sous forme de "boues". Ces boues sont valorisées en épandage agricole, ou encore compostées. Elles peuvent également être incinérées ou déposées en Centre d'Enfouissement Technique.

### Les filières de traitement

#### Le Traitement des eaux usées

En 2006 il existe encore deux usines, avant leur démolition qui interviendra en 2007 : La 1<sup>ère</sup> usine, ST1, a été construite en 1954, puis agrandie en 1968. La 2<sup>ème</sup> usine, ST2, a été construite en 1974.

Ces deux usines fonctionnent sur le principe d'une épuration biologique à boues activées d'une capacité totale de 245 000 équivalents - habitants.

#### Le Traitement des boues

1° tranche : épaissement - digestion - déshydratation - valorisation agricole ou incinération.

2° tranche : épaissement - déshydratation - incinération.

### Charge moyenne reçue à l'usine de dépollution

Le volume total traité pour l'année 2006 a été de 21 670 596 m<sup>3</sup> en provenance des communes de Dijon, Longvic, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy et Plombières-lès-Dijon, Asnières-lès-Dijon, Etaules, Messigny et Vantoux et Ouges depuis le mois d'octobre 2006.

En 2006, les volumes traités ont été supérieurs d'environ 12 % à ceux traités en 2005.

	Effluent	Rejet	Rendement	Effluent	Rejet	Rendement
	ST1 Année 2006 (kg / jour)			ST2 Année 2006 (kg / jour)		
DBO5	6 023	755	88%	6 509	992	85%
DCO	14 912	3 432	77%	16 146	4 145	74%
MES	6 879	1 265	82%	7 584	1 503	80%
NTK	1 308	1 146	12%	1 338	1 171	12%
Phosphore	195	47	76%	191	132	31%

**DBO5** : Demande Biologique en Oxygène en 5 jours : paramètre qui permet d'estimer la pollution organique carbonée biodégradable présente dans les effluents  
**DCO** : Demande chimique en Oxygène : paramètre qui permet de quantifier la majeure partie des composés organiques et des sels minéraux oxydables des effluents  
**MES** : Matières en Suspension, qui représentent les particules minérales et organiques en suspension dans les effluents  
**NTK** : Azote Kjeldahl Total (paramètre caractéristique pollution azotée)  
**Phosphore Total** (paramètre caractéristique de la pollution phosphorée) : le phosphore présent sous forme d'ions phosphates et de particules de phosphore organique participe aux phénomènes d'eutrophisation des milieux aquatiques.

## Les sous - produits issus du processus d'assainissement des eaux usées

	Quantité (tonnes)	Devenir	Evolution / 2005
Boues	2944	1 586 tonnes en compostage 1 358 tonnes en incinération	-28,8%
Sables	137	Lavage sur site et revalorisation	39,8%
Graisses	108	Incinérées à la station d'épuration et Ensdorf (Allemagne)	-30,3%
Refus de dégrillage	268	Centre d'Enfouissement Technique de Drambon en classe 2	20,7%
Cendres d'incinération	-	-	-

Le 20 août 2005, l'arrêt du four d'incinération dans le cadre du chantier d'extension et de mise aux normes de la station d'épuration, dans lequel la totalité des boues produites par la station ST2 étaient éliminées, a nécessité la mise en place de deux filières de substitution temporaires :

- co-incinération à Ensdorf en Allemagne dans une centrale thermique à charbon produisant de l'électricité ;
- compostage sur le site du Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Drambon et revégétalisation du Centre de Stockage des Déchets Ultimes avec les composts produits.

La co-incinération en Allemagne a fait l'objet d'une autorisation administrative de mouvement transfrontière de déchets pour une durée d'un an et renouvelable chaque année. Cette autorisation est donnée par le Ministère de l'Environnement de

la Sarre. La centrale thermique à charbon de Ensdorf est autorisée par le Ministère de l'Environnement de la Sarre à co-incinérer des boues de station d'épuration urbaines.

Le compostage des boues sur le site du Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Drambon fait l'objet d'une traçabilité importante. Chaque lot de compost produit avec les boues de la station d'épuration fait l'objet d'analyses pour valider son aptitude à l'épandage avant tout épandage. En cas de non-conformité, les composts non-conformes seraient mis en décharge de classe 2 sur le site.

## Chantier n° 5 du programme eau vitale : Mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic

Initié en octobre 2002, le chantier de l'extension et de la mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic est en fin de réalisation.

Le 5 octobre 2006 a eu lieu la mise en eau de la nouvelle station d'épuration des eaux usées de Dijon-Longvic dont la capacité de traitement est passée de 250 000 à 400 000 équivalents-habitants. Avec 62.4 millions d'euros, c'est l'investissement Haute Qualité Environnementale le plus important décidés par les élus. C'est aussi l'élément central du programme eau vitale, engagé en novembre 2004 pour fédérer toutes les initiatives qui participent à la bonne gestion des ressources en eau de l'agglomération.

La mise en eau totale de la nouvelle station a eu lieu le 10 avril 2007.



Mise en eau de la station d'épuration le 5 octobre 2005

Les trois enjeux majeurs pour la nouvelle usine de Dijon-Longvic sont :

- garantir des rejets conformes à la réglementation française et européenne, pour protéger la nature et contribuer au rétablissement de l'équilibre naturel de l'Ouche,
- maîtriser le devenir des boues, en assurant une filière efficace, fiable et pérenne,
- améliorer le cadre de vie des habitants par la maîtrise des nuisances liées à la pollution rejetée, aux odeurs ou aux fumées.



La construction d'un bassin d'orage de 30 000 m<sup>3</sup> permettra également de stocker le surplus d'eau du aux épisodes pluvieux importants afin que ces eaux polluées ne soient rejetées directement dans le Suzon puis dans l'Ouche, mais soient traitées ultérieurement.

### Le projet est composé de trois chantiers

- La mise aux normes de la station de Dijon-Longvic : elle permettra de rejeter au milieu naturel des eaux épurées de meilleure qualité,
- La dérivation du Collecteur Sud pour l'alimentation du bassin d'orage réalisé en 2004,
- L'extension de la station d'épuration et la construction d'un bassin d'orage de 30 000 m<sup>3</sup> : il captera une part significative d'eaux usées du réseau unitaire (environ 2 000 000 m<sup>3</sup> / an) qui aujourd'hui, par temps de pluie, sont directement déversées dans l'Ouche.

La future usine repose sur un projet technique s'articulant sur les grandes notions suivantes :

#### Filière eau

La filière eau doit :

- être capable de traiter les eaux usées de 400 000 équivalents - habitants,
- bénéficier d'une fiabilité de fonctionnement notamment en disposant 4 files identiques pour réaliser le traitement,
- bénéficier de l'engagement d'un constructeur pour un traitement poussé de l'eau, qui permettra de satisfaire aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE),
- désodoriser totalement les ouvrages générateurs d'odeurs.

#### Filière boues multiple

Pour garantir sa pérennité et sa souplesse, notamment au regard des contraintes techniques, de la variabilité de la qualité des boues, des évolutions réglementaires, etc.

La filière boues multiple évitera les nuisances à la source et sur le lieu d'utilisation.

- valorisation agricole des boues à travers un plan d'épandage de produits hygiénisés et de qualité,
- ajustement de la forme sous laquelle les boues pourront être valorisées à la demande des utilisateurs (boues séchées, compost ...),
- ajustement au mieux de la quantité et la destination des boues par rapport aux besoins des utilisateurs et aux besoins de sols en amendement organique.

#### Filière fumées

Cette filière est évolutive et permettra d'anticiper les normes applicables en 2008.

#### Traitement des odeurs

Sur tous les ouvrages générateurs d'odeurs, un traitement permettra de supprimer les nuisances existantes.

La future usine de traitement des eaux usées, pour être autorisée à construire et à être exploitée fait l'objet de quatre arrêtés préfectoraux distincts :

- pour la filière de traitement des eaux, de production de boues déshydratées et pour le bassin d'orage de 30 000 m<sup>3</sup>, une autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- pour la filière d'incinération des boues, le système de récupération d'énergie, le sécheur et l'épandage des boues sont une autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

## Avancement du projet de mise aux normes de la station d'épuration

### Récapitulatif des travaux de l'année 2005

Après une phase de travaux préparatoires qui a permis notamment la réalisation des pistes d'accès au chantier et l'installation de la base de vie, les premiers terrassements ont démarré en avril 2005. Toute la première partie des travaux a consisté à réaliser les ouvrages de génie civil qui recevront par la suite les équipements nécessaires au process.

Un an de travaux a été nécessaire à la réalisation de tout le gros œuvre qui s'est achevé au mois de mars 2006. A cette date, tout le génie civil des ouvrages de la filière eau est terminé (bassins d'aération, clarificateur, bâtiment prétraitement ...).

Les travaux sur la filière boues ont démarré en septembre 2005 avec le démontage du bâtiment du four d'incinération et des équipements intérieurs non réutilisés. Seul le four lui-même a été conservé. Toute l'étape de déshydratation (mise en place de tables d'égouttage et de centrifugeuses) ainsi que le traitement des fumées et le stockage des boues sont reconstruits ...

Les travaux du bassin d'orage de 30 000 m<sup>3</sup> ont débutés au mois de juillet 2005.

Après la réalisation du génie civil en 2005, les équipements seront mis en place au cours des trois premiers trimestres 2006 pour une mise en eau de la station le 5 octobre 2006.



Chantier de la station d'épuration de Dijon-Longvic  
du bassin de 30 000 m<sup>3</sup>

Chantier



Avancement des travaux en 2006

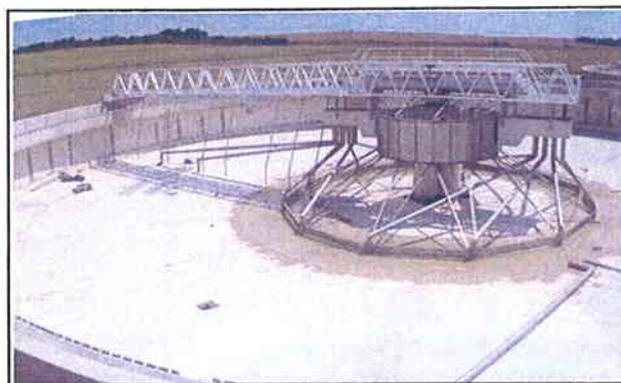


### La filière eau

Les ouvrages génie civil de la filière eau ont été terminés au cours de l'été 2006. Les équipements ont été mis en place au fur et à mesure de la mise à disposition par les entreprises de génie civil des ouvrages. L'activité du chantier fut par conséquent très importante avec, comme on peut le constater sur la photo ci-dessous, l'intervention de grues mobiles en renfort des grues à tour déjà présentes sur le chantier.



L'ensemble des bassins de la filière eau a été équipé après des essais d'étanchéité. Les photos ci-dessous présentent les principaux équipements en place.



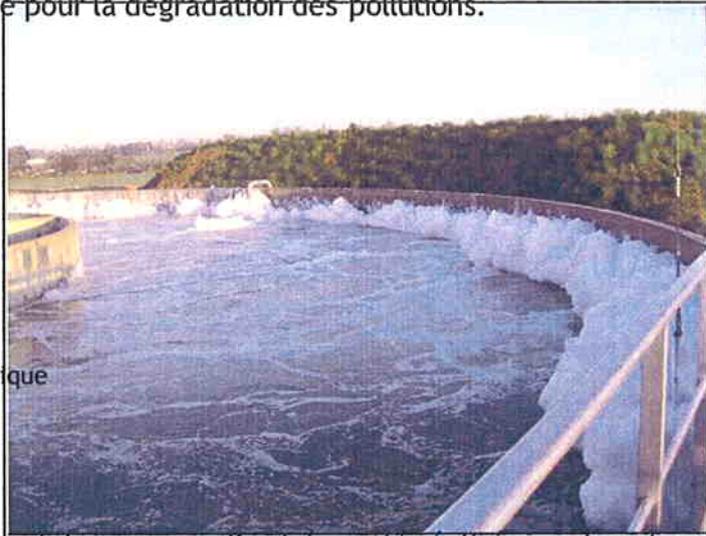
Agitateurs pâle banane dans un bassin d'aération clarificateur

Pont sucé d'un

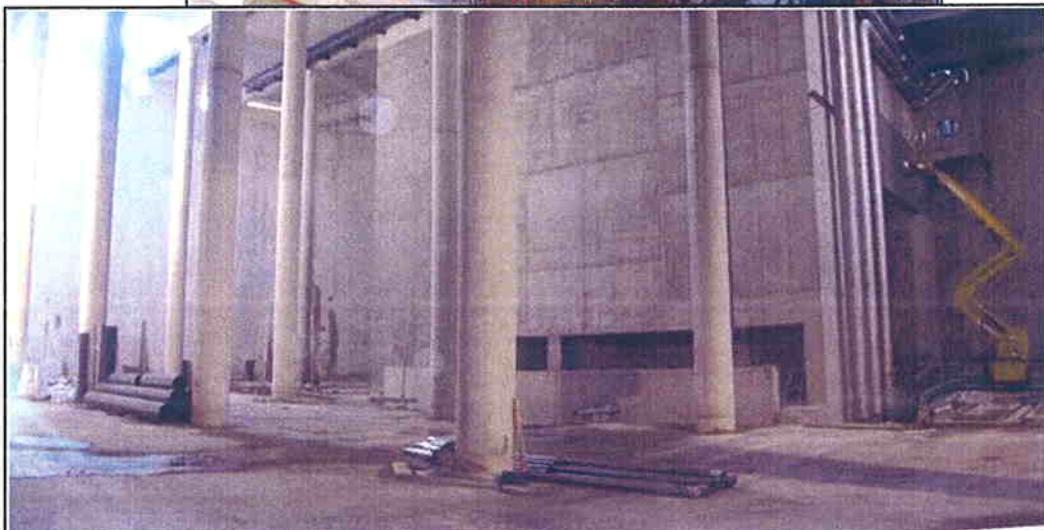
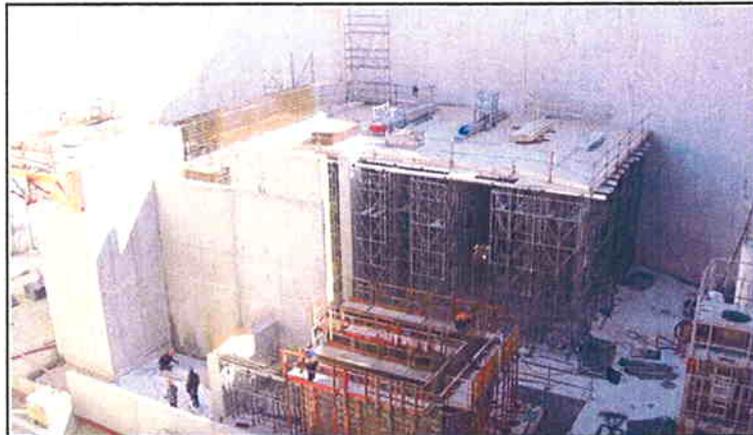
Une fois l'ensemble des équipements installés et les essais d'équipements réalisés, la mise en eau progressive de la nouvelle station afin de stabiliser l'activité biologique mise en œuvre pour la dégradation des pollutions.

Démarrage de l'activité biologique d'un bassin d'aération

Le bassin d'orage



La mise en eau du bassin et des canaux d'arrivée a été réalisée en deux temps. La mise en service du premier canal d'arrivée des eaux brutes, dès la fin de l'année 2006, a permis d'arrêter définitivement l'ancienne ST2 et de réaliser la fin des travaux de collecte des autres effluents. La mise en service totale a été réalisée le 10 avril 2007, en même temps que la mise en eau totale de la nouvelle station d'épuration.



Vue de l'intérieur du bassin d'orage

### La filière boue

Les travaux réalisés en 2006 ont été la remise en place de la toiture sur la partie conservée du bâtiment d'incinération et la réalisation de l'extension pour le traitement des fumées.

En parallèle, les travaux se sont poursuivis également sur le sécheur ainsi que sur les autres bâtiments de la filière.



Vue d'ensemble (façade ouest) du bâtiment d'incinération et du traitement des fumées

### Un chantier exemplaire

Un investissement de 62.4 millions d'euros

> Mise aux normes de l'usine et dérivation du collecteur sud : 49 millions d'euros

- > Construction d'un bassin d'orage : 13.4 millions d'euros

#### Les chiffres-clefs du chantier (hors bassin d'orage)

- > Une capacité de traitement qui passe de 250 000 à 400 000 équivalents-habitants,
- > 15 000 m<sup>3</sup> de béton soit une dizaine de camions par jour pendant 10 mois,
- > 65 000 m<sup>3</sup> de terre déplacés soit l'équivalent de 32 piscines olympiques,
- > 1 300 tonnes d'acier soit un cinquième du poids de la Tour Eiffel,
- > Jusqu'à 5 grues mobilisées simultanément,
- > 4 500 m<sup>2</sup> d'installations pour le chantier soit la taille d'un terrain de football,
- > Linéaire de canalisation : 6 000 mètres,
- > 95 000 m de câble électrique,
- > Linéaire de fourreau (pour les réseaux électriques) : 7 400 mètres,
- > 90 entreprises mobilisées dont une trentaine locale, et une quarantaine de sous-traitants,
- > 350 000 heures de travail soit 75 personnes à temps plein pendant 3 ans.

#### Un chantier exemplaire pour l'insertion

Le Grand Dijon et le Syndicat Mixte du Dijonnais ont souhaité mettre en place des clauses d'insertion dans certains de ses appels d'offres. L'idée : mettre en relation des demandeurs d'emploi avec le BTP qui éprouve des difficultés à recruter. Ce chantier de mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic et la réalisation du bassin d'orage de 30 000 m<sup>3</sup> ont permis à 11 personnes de signer un CDI, ainsi qu'à 31 autres personnes de se positionner sur le marché du travail.

## Un chantier n° 7 du programme **eauvitale** : le défi Ouche

Le rejet de matières polluantes dans l'Ouche tout au long de son cours a entraîné une dégradation importante de sa qualité écologique depuis de nombreuses années. C'est pourquoi il est aujourd'hui essentiel de reconquérir cette rivière et de redonner vie à sa faune et à sa flore.

Pour répondre à cette nécessité, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse, un défi territorial spécifique a été engagé au sein du programme **eauvitale** : le "défi Ouche".

Le "défi Ouche" est un projet ambitieux de dépollution et de réaménagement des berges de l'Ouche, dont les acteurs sont : le Syndicat Mixte du Dijonnais, l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse, le SMEABOA, et le Conseil Général de la Côte d'Or.



## Refaire de l'Ouche une rivière de qualité

L'objectif premier du défi Ouche est la restauration de la qualité de l'Ouche. Dans ce cadre, les missions suivantes doivent être réalisées :

- réhabilitation de la station d'épuration de Dijon-Longvic,
- définition d'une politique de lutte contre les toxiques,
- clarification des compétences vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales,
- gestion globale du bassin versant de l'Ouche en vue de l'établissement d'un programme de reconquête de la qualité écologique du cours d'eau.

La réalisation d'une étude permettra également de disposer d'un état des lieux de la qualité des eaux de l'Ouche avant la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Dijon. Il sera donc possible, par la suite, de mettre en évidence l'impact des travaux sur le milieu naturel.

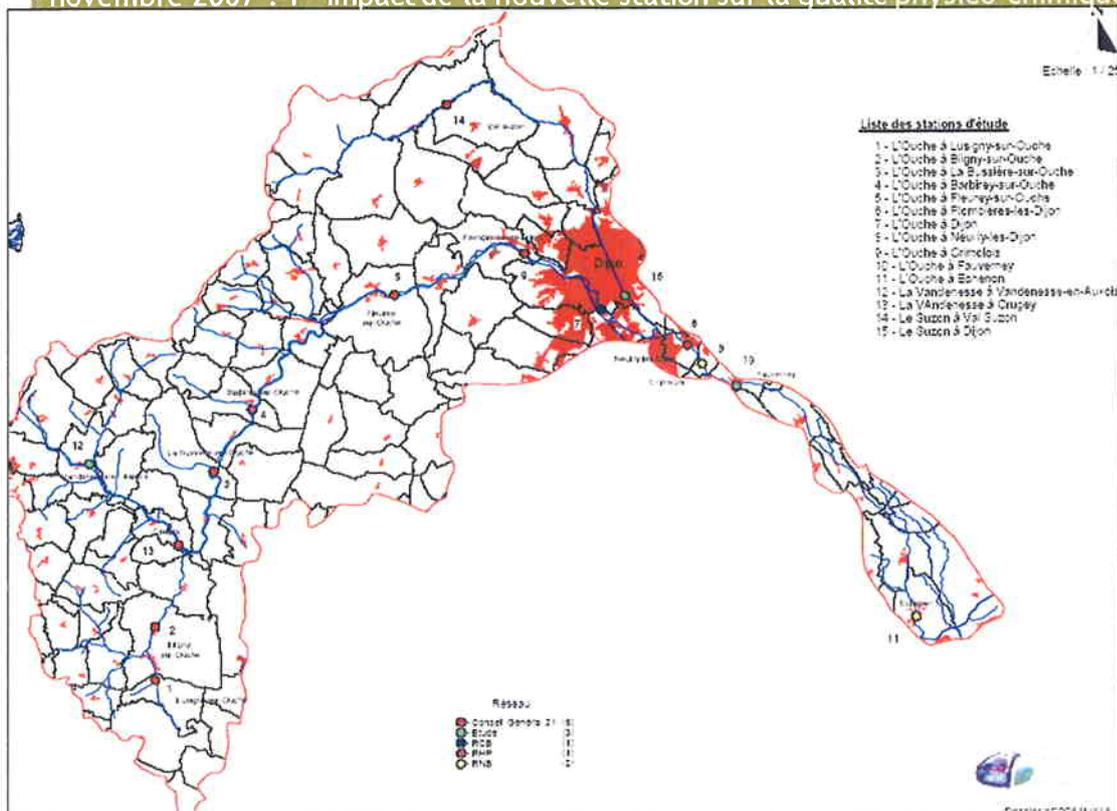
Cette étude est réalisée en groupement de commande entre le Syndicat Mixte du Dijonnais, le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et ses Affluents, le Conseil Général de Côte d'Or qui possède un réseau complémentaire de données (échange de données) et l'Agence de l'Eau (Réseau National de Bassin).

Cet état des lieux de la qualité de l'Ouche est composé de plusieurs campagnes de mesures

- campagnes de mesures Physico-chimiques,
- campagnes de mesures Hydrobiologiques,
- inventaires piscicoles.

Déroulement des campagnes de mesures : 15 stations situées sur le cours de l'Ouche et ses affluents principaux, la Vandenesse et le Suzon

- 1<sup>ère</sup> campagne : septembre / octobre 2006
- 2<sup>ème</sup> campagne : décembre 2006
- 3<sup>ème</sup> campagne : mars 2007
- 4<sup>ème</sup> campagne : juin 2007
- novembre 2007 : 1<sup>er</sup> impact de la nouvelle station sur la qualité physico-chimique



# La Station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur

## Les filières de traitement

### Le traitement des eaux usées

La station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur d'une capacité de 80 000 équivalents-habitants, fonctionne sur le principe d'épuration biologique à boues activées à moyenne charge avec traitement du phosphore.

### Le traitement des boues

- Stockage,
- Epaissement,
- Flottation des boues,
- Digestion anaérobie avec récupération des gaz,
- Déshydratation en filtre-presse.

## Charge moyenne reçue à l'usine de dépollution

Le volume total traité en 2006 est de 2 558 380 m<sup>3</sup> en provenance des communes de l'Est -Dijonnais : Chevigny-Saint-Sauveur, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Neully-lès-Dijon, Couternon, Crimolois, Saint-Apollinaire, Varois et Chaignot et Orgeux.

	Effluent	Rejet	Rendement	Effluent	Rejet	Rendement
	Année 2005 (kg / jour)			Année 2006 (kg / jour)		
DBO5	2 616	29	98,9%	3 273	24	99,3%
DCO	6 007	224	96,3%	6 644	216	96,7%
MES	2 694	56	97,9%	3 121	49	98,4%
NTK	483	74	84,7%	495	75	84,9%
Phosphore	65	4	93,5%	80	6	93,1%

**DBO5** : Demande Biologique en Oxygène en 5 jours : paramètre qui permet d'estimer la pollution organique carbonnée biodégradable présente dans les effluents  
**DCO** : Demande chimique en Oxygène : paramètre qui permet de quantifier la majeure partie des composés organiques et des sels minéraux oxydables des effluents

**MES** : Matières En Suspension, qui représentent les particules minérales et organiques en suspension dans les effluents

**NTK** : Azote Kjeldahl Total (paramètre caractéristique pollution azotée)

**Phosphore Total** (paramètre caractéristique de la pollution phosphorée) : le phosphore présent sous forme d'ions phosphates et de particules de phosphore organique participe aux phénomènes d'eutrophisation des milieux aquatiques.

## Les sous - produits issus du processus d'assainissement des eaux usées

	Quantité	Devenir	Evolution / 2003
Boues	3099 tonnes	Epandage agricole (100 % )	7,4%
Sables	49,1 tonnes	Décharge	34,3 %
Graisses	35 m3	Traitée par la société Estivalet	- 36,4 %
Refus de dégrillage	14,7 m3	Incinérés à l'usine d'incinération d'ordures ménagères du Grand Dijon	- 36,4 %

La nouvelle station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur a été dimensionnée pour traiter les eaux usées urbaines et industrielles de 80 000 équivalents-habitants en période de pointe. Elle combine de nouveaux équipements (bassins d'aération, clarificateurs...) et des ouvrages existants réhabilités qui permettent ainsi de satisfaire aux exigences normatives d'élimination du carbone, de l'azote, des matières en suspension et du phosphore.

Un bassin d'orage a également été aménagé pour stocker le surplus d'eau du aux épisodes pluvieux importants afin que ces eaux polluées ne soient rejetées directement à la rivière, mais soient traitées ultérieurement.

La station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur a été inaugurée le 11 décembre 2004.



La station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur

## Etude olfactive sur la station d'épuration des eaux usées de Chevigny-Saint-Sauveur

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants par la maîtrise des nuisances olfactives liées au traitement des eaux usées, un étude a été réalisé avant et après la reconstruction de la station d'épuration des eaux usées de Chevigny-Saint-Sauveur. Cette étude olfactive doit se poursuivre à intervalles réguliers.

	2002	2005
Prétraitement	Terre, eaux usées, graisses ammoniacuées, lessives	Eaux usées, graisses, boues
Intensité des odeurs	<b>Fort</b>	<b>Faible à moyen</b>
Décanteur	Eaux usées, eaux savonneuses, graisses	Eaux usées
Intensité des odeurs	<b>Moyen</b>	<b>Très faible</b>
Aération	Eaux usées, eaux savonneuses	Eaux croupies, eaux usées
Intensité des odeurs	<b>Faible à très faible</b>	<b>Très faible</b>
Rejet	Graisses ammoniacuées, verdure	Eau traitée, verdure
Intensité des odeurs	<b>Très faible</b>	<b>Très faible</b>
Traitement des boues (extérieur)	Ammoniac, urine	Boues chaulées, eau traitée, verdure, pin
Intensité des odeurs	<b>Moyen à très fort</b>	<b>Faible à moyen</b>
Extérieur du site	<b>Impact faible &lt; 350 mètres</b> <b>Odeurs parasites *</b>	<b>Impact faible</b> Odeurs parasites

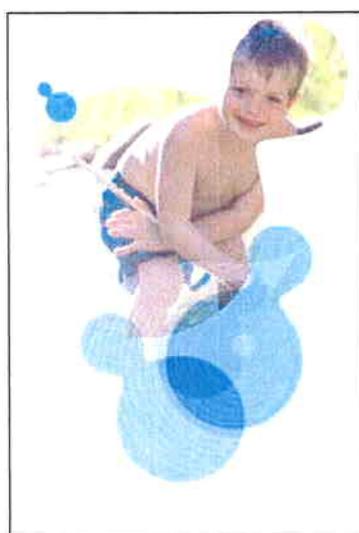
\* Eau croupie (fossés, gaz d'échappement, poubelle, bitume, fumée).

## Indicateurs techniques 2006

	longueur réseau Eaux Usées (km)	longueur de refoulement (km)	nombre abonnés	m <sup>3</sup> facturés particulier	m <sup>3</sup> facturés gros consommateur
Ahuy	11,818	0,022	483	75 277	0
Chenôve	47,649	0	2 423	873 600	63 972
Hauteville-lès-Dijon	6,162	0,089	369	47 671	0
Ouges	10,14	0	343	34 956	0
Bretenière	8,306	non connu	252	34 095	0
Daix	8,264	0,8	476	80 702	567
Dijon	335,113	3,086	20 235	8 362 300	513 730
EstDijonnais *	131,948	10,5	8 789	1 712 321	120 080
Fontaine-lès-Dijon	39,662	0	2 370	488 703	5 866
Longvic	37,662	0,707	2 010	386 030	170 677
Magnysur-Tille	6,156	non connu	282	27 377	0
Marsannay-la-Côte	28,587	0,182	2 118	300 179	9 508
Perigny-lès-Dijon	11,01	0,061	588	80 767	0
Plombières-lès-Dijon	10,646	4	821	127 023	0
Talant	46,756	0,07	2 054	577 754	0
<b>Total</b>	<b>739,879</b>	<b>19,517</b>	<b>43 613</b>	<b>13 208 755</b>	<b>884 400</b>

\* Est Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Grimolais, Neully-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Varois et Chaignot

# Indicateurs financiers



## La facture d'assainissement

Éléments relatifs au prix du mètre cube au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2006 (décret 95-635 du 6.05.1995 - Article 2).

Base INSEE d'une facture de 120 m<sup>3</sup> : consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

### Part Collectivité

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Syndicat Mixte du Dijonnais. Cette somme sert à financer divers travaux d'assainissement sur la commune concernée incombant à la collectivité : renouvellement ou réhabilitation de canalisation, travaux sur les postes de relèvement ...

### Surtaxe bassin d'orage

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Syndicat Mixte du Dijonnais. Cette somme sert à financer la construction du bassin d'orage de 30 000 m<sup>3</sup> situé sur la nouvelle station d'épuration des eaux usées de Dijon-Longvic.

### Part Déléataire

Somme prélevée pour le compte du délégataire. Cette somme sert à financer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur les stations d'épuration, ainsi que tous les travaux neufs, d'entretien ou de renouvellement incombant au délégataire. Cette somme est divisée en une part fixe abonnement et une part variable.

### RODP

Redevance d'occupation du domaine public :

- somme prélevée pour le compte de la commune concernant les canalisations empruntant le domaine communal,
- somme prélevée pour le compte de l'Etat concernant les canalisations empruntant le domaine national.

### Prix du m<sup>3</sup> d'assainissement TTC au 01/01/2007

	Prix du m3 d'assainissement en € TTC		Prix du m3 d'assainissement en € TTC
Ahuy	0,86	Longvic	0,93
Bresse-sur-Tille	0,96	Magny-sur-Tille	2,06
Bretonnière	2,06	Marsannay-la-Côte	1,45
Chenôve	1,12	Neuilly-lès-Dijon	0,96
Chevigny-Saint-Sauveur	0,96	Ouges	1,52
Côtechemin	0,96	Perrigny-lès-Dijon	1,45
Crimolois	0,96	Plombières-lès-Dijon	1,19
Daix	1,09	Quétigny	0,96
Dijon	1,35	Sennecey-lès-Dijon	0,96
Fontaine-lès-Dijon	1,02	Saint-Apollinaire	0,96
Hauteville-lès-Dijon	1,74	Talant	1,48
		Varois et Chaignot	0,96

# Ahuy

Facture d'Assainissement de 120 m<sup>3</sup>  
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Assainissement</b>				
<b>Part Collectivité</b>				
Surtaxe bassin d'orage	0	0	0,015	1,8
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	5	5	5,08	5,08
Collecte et transport des eaux usées	0,097	11,64	0,099	11,88
Traitement des eaux usées	0,6029	72,348	0,6557	78,684
<b>Total H.T.</b>		<b>88,99</b>		<b>97,44</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>4,89</b>		<b>5,36</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>93,88</b>		<b>102,80</b>

Prix du m<sup>3</sup> : 0.86 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
9.5%

## Commentaires :

L'augmentation de la part traitement des eaux usées du délégataire est due à l'augmentation du prix dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic (avenant 3 du contrat de concession assainissement de la ville de Dijon).

Il est à noter l'instauration d'une surtaxe "bassin d'orage" au 1<sup>er</sup> janvier 2006 afin d'assurer le financement du bassin de rétention de 30 000 m<sup>3</sup> de la station d'épuration de Dijon-Longvic.



# Bretenière et Magny-sur-Tille

Facture d'Assainissement de 120 m<sup>3</sup>  
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux Saint Jean de Losne.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Assainissement</b>				
<b>Part Collectivité</b>				
Part fixe	35	35	35	35
Consommation	0,65	78	0,65	78
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	39,64	39,64	40,80	40,80
Consommation	0,6493	77,92	0,6683	80,20
Total H.T.		230,56		234,00
T.V.A 5,5%		12,68		12,87
<b>Total T.T.C</b>		<b>243,24</b>		<b>246,87</b>

Prix du m<sup>3</sup> : 2.06 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
1.49 %

## Commentaires :

Le prix du service est resté stable entre 2005 et 2006.

# Chenôve

Facture d'Assainissement de 120 m<sup>3</sup>  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Assainissement</b>				
<b>Part Collectivité</b>				
Consommation	0,1095	13,14	0,1095	13,14
Surtaxe bassin d'orage	0	0	0,0324	3,888
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	4,82	4,82	5	5
Collecte et transport des eaux usées	0,095	11,4	0,099	11,88
Traitement des eaux usées	0,553	66,36	0,6557	78,684
RODP communale	0,0815	9,78	0,12	14,4
<b>Total H.T.</b>		<b>105,5</b>		<b>126,99</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>5,80</b>		<b>6,98</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>111,30</b>		<b>133,98</b>

**Prix du m<sup>3</sup> : 1.12 € T.T.C**  
 évolution par rapport à 2005 : +  
 20.37 %

**Prix du m<sup>3</sup> sans la RODP : 0.99 €**  
 T.T.C

## Commentaires :

L'augmentation de la part traitement des eaux usées du délégataire est due à l'augmentation du prix dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic (avenant 3 du contrat de concession assainissement de la ville de Dijon).

Il est à noter l'instauration d'une surtaxe "bassin d'orage" au 1<sup>er</sup> janvier 2006 afin d'assurer le financement du bassin de rétention de 30 000 m<sup>3</sup> de la station d'épuration de Dijon-Longvic.

# Est Dijonnais

Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon,  
Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon  
Saint-Apollinaire, Varois et Chaignot

Facture d'Assainissement de 120 m<sup>3</sup>  
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Assainissement</b>				
<b>Part Collectivité</b>	0,352	42,24	0,352	42,24
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	0	0	4,96	4,96
Consommation	0,685	82,2	0,52	62,4
<b>Total H.T.</b>		124,44		109,6
<b>T.V.A 5,5%</b>		6,84		6,028
<b>Total T.T.C</b>		131,28		115,628

Prix du m<sup>3</sup> : 0.96 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : -  
11.92 %

## Commentaires :

La baisse générale de la facture assainissement est due au renouvellement de la Délégation de Service Public de l'assainissement sur l'est dijonnais au 1<sup>er</sup> juillet 2006. Ce renouvellement de contrat a permis la baisse de la part consommation du délégataire, mais aussi la création d'une part fixe identique à celle de l'ensemble de l'agglomération dijonnaise.

# Daix

Facture d'Assainissement de 120 m3  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Assainissement</b>				
<b>Part Collectivité</b>				
Consommation	0,0457	5,484	0,0457	5,484
Surtaxe Bassin d'orage	0	0,00	0,0324	3,89
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	4,911	4,911	5,0544	5,0544
Collecte et transport des eaux usées	0,2067	24,804	0,2122	25,464
Traitement des eaux usées	0,5966	71,592	0,701	84,12
<b>Total H.T.</b>		<b>106,79</b>		<b>124,01</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>5,87</b>		<b>6,82</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>112,66</b>		<b>130,83</b>

**Prix du m3 : 1.09 € T.T.C**  
 évolution par rapport à 2005 : +  
 15.96 %

## Commentaires :

L'augmentation de la part consommation du délégataire est due à :

- l'augmentation du prix du traitement des eaux usées dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic (avenant 3 du contrat de concession assainissement de la ville de Dijon),

- l'instauration de la surtaxe "bassin d'orage" au 1<sup>er</sup> janvier 2006 afin d'assurer le financement du bassin de rétention de 30 000 m<sup>3</sup> de la station d'épuration de Dijon-Longvic.

## Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m<sup>3</sup>  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Assainissement</b>				
<b>Part Collectivité</b>				
Surtaxe Bassin d'orage	0	0	0,0324	3,888
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	4,88	4,88	5,04	5,04
Consommation	0,8427	101,12	0,9237	110,844
RODP communale	0,2482	29,78	0,2823	33,876
RODP Etat	0,0116	1,39	suppression	suppression
<b>Total H.T.</b>		<b>137,17</b>		<b>153,65</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>7,54</b>		<b>8,45</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>144,71</b>		<b>162,10</b>

**Prix du m<sup>3</sup> : 1.35 € T.T.C**  
**évolution par rapport à 2005 : +**  
**12.02 %**

**Prix du m<sup>3</sup> sans la RODP : 1.05 €**  
**T.T.C**

### Commentaires :

L'augmentation de la part traitement des eaux usées du délégataire est due à l'augmentation du prix dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic (avenant 3 du contrat de concession assainissement de la ville de Dijon).

Il est à noter l'instauration d'une surtaxe "bassin d'orage" au 1<sup>er</sup> janvier 2006 afin d'assurer le financement du bassin de rétention de 30 000 m<sup>3</sup> de la station d'épuration de Dijon-Longvic.

Il est à noter l'augmentation de la RODP communale et la suppression de la RODP de l'Etat du fait du transfert des routes de l'Etat au Département.

# Fontaine-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Assainissement</b>				
<b>Part Collectivité</b>				
Consommation	0,132	15,84	0,132	15,84
Surtaxe bassin d'orage	0	0	0,0324	3,89
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	4,94	4,94	5,1208	5,1208
Collecte et transport des eaux usées	0,0807	9,684	0,0832	9,984
Traitement des eaux usées	0,5805	69,66	0,6822	81,864
<b>Total H.T.</b>		<b>100,124</b>		<b>116,699</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>5,5</b>		<b>6,42</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>105,631</b>		<b>123,117</b>

**Prix du m3 : 1.02 € T.T.C**  
**évolution par rapport à 2005 : +**  
**15.9 %**

## Commentaires :

L'augmentation de la part consommation du délégataire est due à :

- l'augmentation du prix du traitement des eaux usées dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic (avenant 3 du contrat de concession assainissement de la ville de Dijon),
- l'instauration de la surtaxe "bassin d'orage" au 1<sup>er</sup> janvier 2006 afin d'assurer le financement du bassin de rétention de 30 000 m3 de la station d'épuration de Dijon-Longvic.

# Hauteville-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m<sup>3</sup>  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Assainissement</b>				
<b>Part Collectivité</b>				
Consommation	0,771	92,52	0,771	92,52
Surtaxe Bassin d'orage	0	0	0,0324	3,888
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	4,98	4,98	5,12	5,12
Collecte et transport des eaux usées	0,096	11,52	0,10	12
Traitement des eaux usées	0,6029	72,348	0,7047	84,564
<b>Total H.T.</b>		<b>181,368</b>		<b>198,09</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>9,98</b>		<b>10,90</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>191,34</b>		<b>208,99</b>

**Prix du m<sup>3</sup> : 1.74 € T.T.C**  
**évolution par rapport à 2005 : +**  
**9.22 %**

## Commentaires :

L'augmentation de la part consommation du délégataire est due à l'augmentation du prix du traitement des eaux usées dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic (avenant 3 du contrat de concession assainissement de la ville de Dijon).

Il est à noter l'instauration d'une surtaxe "bassin d'orage" au 1<sup>er</sup> janvier 2006 afin d'assurer le financement du bassin de rétention de 30 000 m<sup>3</sup> de la station d'épuration de Dijon-Longvic.



# Longvic

Facture d'Assainissement de 120 m<sup>3</sup>  
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Assainissement</b>				
<b>Part Collectivité</b>				
Consommation	0,04	4,8	0,04	4,8
Surtaxe bassin d'orage	0	0	0,0324	3,888
<b>Part Déléataire</b>				
Collecte et transport des eaux usées	0,1402	16,824	0,1441	17,292
Traitement des eaux usées	0,5668	68,016	0,669	80,28
Total H.T.		89,64		106,26
T.V.A 5,5%		4,93		5,8443
<b>Total T.T.C</b>		<b>94,57</b>		<b>112,10</b>

Prix du m<sup>3</sup> : 0.93 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
17.72 %

## Commentaires :

L'augmentation de la part consommation du délégataire est due à :

- l'augmentation du prix du traitement des eaux usées dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic (avenant 3 du contrat de concession assainissement de la ville de Dijon),
- l'instauration de la surtaxe "bassin d'orage" au 1<sup>er</sup> janvier 2006 afin d'assurer le financement du bassin de rétention de 30 000 m<sup>3</sup> de la station d'épuration de Dijon-Longvic.

# Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m<sup>3</sup>  
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Assainissement</b>				
Part Collectivité	0,1922	23,064	0,1922	23,064
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	4,82	4,82	4,98	4,98
Collecte et transport des eaux usées	0,131	15,72	0,135	16,2
RODP communale	0,1368	16,416	0,15	18
<b>Traitement des eaux usées</b>				
SICODI exploitation	0,531	63,72	0,54	64,8
SICODI investissements	0,305	36,6	0,321	38,52
Total H.T.		160,34		165,56
T.V.A 5,5%		8,82		9,11
<b>Total T.T.C</b>		<b>169,16</b>		<b>174,67</b>

Prix du m<sup>3</sup> : 1.45 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
3.26 %

Prix du m<sup>3</sup> sans la RODP : 1.30 €  
T.T.C

## Commentaires :

Le prix du service est resté stable entre 2005 et 2006, hormis l'augmentation de la RODP communale.

# Ouges

Facture d'Assainissement de 120 m<sup>3</sup>  
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Assainissement</b>				
Part Collectivité	0,5117	61,404	0,5117	61,404
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	4,7	4,7	4,98	4,98
Collecte et transport des eaux usées	0,093	11,16	0,099	11,88
Part Syndicat Saulon la Chapelle	0,383	45,96	0,383	45,96
Traitement eaux usées STEP Fenay	0,3929	47,148	0,4068	48,816
<b>Total H.T.</b>		<b>170,37</b>		<b>173,04</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>9,4</b>		<b>9,52</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>179,74</b>		<b>182,56</b>

Prix du m<sup>3</sup> : 1.52 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
1.57 %

## Commentaires :

Le Syndicat Mixte du Dijonnais assure la compétence assainissement sur la commune d'Ouges depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le Comité Syndical s'était prononcé par délibération du 8 juillet 2005 sur le montant de la surtaxe syndicale applicable aux abonnés, pour tenir compte notamment de la reprise du solde de l'encours de la dette. Le montant de cette surtaxe de 0.152 € H.T. / m<sup>3</sup> s'est avéré erroné. C'est

pourquoi, le Comité Syndical s'est prononcé par délibération du 4 novembre 2005 pour un montant de surtaxe s'élevant à 0.5117 € HT /m<sup>3</sup>.

# Plombières-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m<sup>3</sup>  
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Assainissement</b>				
<b>Part Collectivité</b>				
Collecte et transport des eaux usées	0,481	57,72	0,507	60,84
Traitement des eaux usées	0,496	59,52	0,523	62,76
RODP communale	0,094	11,28	0,0886	10,632
Surtaxe bassin d'orage	0	0	0,015	1,8
<b>Total H.T.</b>		<b>128,52</b>		<b>136,032</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>7,07</b>		<b>7,48</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>135,59</b>		<b>143,514</b>

**Prix du m<sup>3</sup> : 1.19 € T.T.C**  
**évolution par rapport à 2005 : +**  
**5.31 %**

**Prix du m<sup>3</sup> sans la RODP : 1.10 €**  
**T.T.C**

## Commentaires :

L'augmentation du prix du traitement des eaux usées est due à la mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic (avenant 3 du contrat de concession assainissement de la ville de Dijon).

L'instauration de la surtaxe "bassin d'orage" au 1<sup>er</sup> janvier 2006 afin d'assurer le financement du bassin de rétention de 30 000 m<sup>3</sup> de la station d'épuration de Dijon-

Longvic a également un impact sur l'augmentation du prix de l'assainissement des eaux usées.

# Talant

Facture d'Assainissement de 120 m<sup>3</sup>  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007
<b>Assainissement</b>				
<b>Part Collectivité</b>				
Surtaxe Bassin d'orage	0	0	0,0324	3,888
<b>Part Déléataire</b>				
Part fixe	4,98	4,98	5,14	5,14
Consommation	1,002	120,24	1,2749	152,988
RODP communale	0,0561	6,732	0,0561	6,732
<b>Total H.T.</b>		<b>131,952</b>		<b>168,748</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>7,26</b>		<b>9,28</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>139,21</b>		<b>178,03</b>

**Prix du m<sup>3</sup> : 1.48 € T.T.C**  
 évolution par rapport à 2005 : +  
 27.88 %

**Prix du m<sup>3</sup> sans la RODP : 1.42 €**  
 T.T.C

**Commentaires :**

L'augmentation du prix du traitement des eaux usées est due à la mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic (avenant 3 du contrat de concession assainissement de la ville de Dijon).

L'instauration de la surtaxe "bassin d'orage" au 1<sup>er</sup> janvier 2006 afin d'assurer le financement du bassin de rétention de 30 000 m<sup>3</sup> de la station d'épuration de Dijon-

Longvic a également un impact sur l'augmentation du prix de l'assainissement des eaux usées.

## Etat de la Dette

Récapitulation par établissement prêteur	Dette en capital à l'origine	au 31/12/2006	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont Intérêts	Capital
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	3 249 223,87 €	2 921 340,09 €	149 331,26 €	9 924,35 €	139 406,91 €
Caisse d'Epargne	4 947 002,09 €	4 513 234,00 €	52 221,75 €	17 517,57 €	34 704,18 €
Caisse des Dépôts et Consignations	407 506,63 €	23 099,82 €	56 644,82 €	4 202,59 €	52 442,23 €
Crédit Agricole	16 567,24 €	8 321,82 €	8 453,12 €	1 170,70 €	7 282,42 €
Crédit Foncier de France	62 349,86 €	43 906,29 €	12 647,78 €	3 160,88 €	9 486,90 €
Crédit Mutuel	74 355,21 €	54 570,20 €	9 261,84 €	2 454,11 €	6 807,73 €
DEXIA CLF	1 148 072,96 €	668 711,93 €	120 642,35 €	22 404,70 €	98 237,65 €
<b>Total</b>	<b>9 905 077,86 €</b>	<b>8 233 184,15 €</b>	<b>409 202,92 €</b>	<b>60 834,90 €</b>	<b>348 368,02 €</b>

# Le prix de l'eau et de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2007

Éléments relatifs au prix du mètre cube au  
1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du  
rapport soit au 01.01.2007 (décret 95-635 du  
6.05.1995 - article2).

Base INSEE d'une facture de 120 m<sup>3</sup> :  
consommation d'une famille de 4  
personnes (2 adultes, 2 enfants).



## Prix de l'Eau et de l'Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2007

	Eau Prix du m3 en € TTC	Assainissement Prix du m3 en € TTC	Prix total du m3 en € TTC
Ahuy	2,59	0,86	3,45
Bressey sur Tille	1,85	0,96	2,81
Bretenièrre	2,22	2,06	4,28
Chenôve	1,55	1,12	2,67
Chevigny Saint Sauveur	1,85	0,96	2,81
Coutemon	1,85	0,96	2,81
Crimolois	1,85	0,96	2,81
Daix	1,95	1,09	3,04
Dijon	2,10	1,35	3,45
Fontaine les Dijon	1,97	1,02	2,99
Hauteville les Dijon	2,31	1,74	4,05
Longvic	1,76	0,93	2,69
Magny sur Tille	2,22	2,06	4,28
Marsannay la Côte	1,82	1,45	3,27
Neuilly les Dijon	1,85	0,96	2,81
Ouges	1,65	1,52	3,17
Perrigny les Dijon	1,82	1,45	3,27
Plombières les Dijon	1,37	1,19	2,56
Quétigny	1,85	0,96	2,81
Sennecey les Dijon	1,85	0,96	2,81
Saint Apollinaire	2,12	0,96	3,08
Talant	1,79	1,48	3,27
Varois et Chaignot	/	0,96	/

Soit pour 1 m3 d'eau potable produit,  
distribué et épuré après rejet aux réseaux d'assainissement :

au 01/01/2007 : 3.145 € / m3

# Ahuy

## Facture type Eau et Assainissement (120 m3) Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007	Evolution %
<b><u>Eau</u></b>					
Part Collectivité	0,3706	44,47	0,3706	44,47	0,00
<b>Part Délégitaire</b>					
Part fixe	15,84	15,84	15,96	15,96	0,76
Consommation	1,4698	176,376	1,4685	176,22	-0,09
<b><u>Assainissement</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Surtaxe Bassin d'orage	0	0	0,015	1,8	
<b>Part Délégitaire</b>					
Part fixe	5	5	5,08	5,08	1,60
Collecte et transport des eaux usées	0,097	11,64	0,099	11,88	2,06
Traitement des eaux usées	0,6029	72,348	0,6557	78,684	8,76
<b><u>Organismes publics</u></b>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,04	4,8	0,068	8,16	70,00
Agence de l'eau : lutte pollution	0,42	50,4	0,42	50,4	0,00
<b>Total H.T.</b>		<b>380,87</b>		<b>392,65</b>	<b>3,09</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>20,95</b>		<b>21,60</b>	<b>3,09</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>401,82</b>		<b>414,25</b>	<b>3,09</b>

Prix du m3 : 3.45 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
3.09 %

# Bretenièrre et Magny-sur-Tille

Facture type Eau et Assainissement (120 m3)  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux Saint Jean de Losne.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007	Evolution %
<b><u>Eau</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Part fixe	6	6	6	6	0,00
Consommation	0,08	9,60	0,08	9,60	0,00
<b>Part Déléguataire</b>					
Part fixe	39,9	39,9	41,3	41,3	3,51
Consommation	1,1073	132,88	1,1409	136,91	3,03
<b><u>Assainissement</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Part fixe	35	35	35	35	0,00
Consommation	0,65	78	0,65	78	0,00
<b>Part Déléguataire</b>					
Part fixe	39,64	39,64	40,80	40,80	2,93
Consommation	0,6493	77,92	0,6683	80,20	2,93
<b><u>Organismes publics</u></b>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0856	10,27	0,09	10,8	5,16
Agence de l'eau : lutte pollution	0,42	50,4	0,4	48	-4,76
Total H.T.		479,61		486,61	1,46
T.V.A 5,5%		26,38		26,76	1,46
<b>Total T.T.C</b>		<b>505,99</b>		<b>513,37</b>	<b>1,46</b>

Prix du m3 : 4.28 € T.T.C  
 évolution par rapport à 2005 : +  
 1.46 %

# Chenôve

## Facture type Eau et Assainissement (120 m3) Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007	Evolution %
<b><u>Eau</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324	0,00
Distribution	0,0257	3,084	0,0257	3,084	0,00
<b>Part Déléataire</b>					
Part fixe	15,94	15,94	16,42	16,42	3,01
Production	0,5506	66,072	0,5674	68,088	3,05
Distribution	0,126	15,12	0,1298	15,57	2,98
RODP communale	0,0656	7,872	0,1	12	52,44
<b><u>Assainissement</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Consommation	0,1095	13,14	0,1095	13,14	0,00
Surtaxe bassin d'orage	0	0	0,0324	3,888	
<b>Part Déléataire</b>					
Part fixe	4,82	4,82	5	5	3,73
Collecte et transport des eaux usées	0,095	11,4	0,099	11,88	4,21
Traitement des eaux usées	0,553	66,36	0,6557	78,684	18,57
RODP communale	0,0815	9,78	0,1200	14,4	47,24
<b><u>Organismes publics</u></b>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,038	4,56	0,068	8,16	78,95
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4	7,69
<b>Total H.T.</b>		<b>268,27</b>		<b>304,04</b>	<b>13,33</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>14,75</b>		<b>16,72</b>	<b>13,33</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>283,03</b>		<b>320,76</b>	<b>13,33</b>

Prix du m3 : 2.67 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
13.33 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.44 €  
T.T.C

## Est Dijonnais

Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois,  
Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3)  
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007	Evolution %
<b><u>Eau</u></b>					
<b>Part Déléataire</b>					
Part fixe	18,94	18,94	16,70	16,70	-11,83
Consommation	1,115	133,80	1,13	135,6	1,35
<b><u>Assainissement</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
<b>Part Déléataire</b>					
Part fixe	0	0	4,96	4,96	
Consommation	0,685	82,20	0,52	62,40	-24,09
<b><u>Organismes publics</u></b>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0404	4,85	0,0610	7,32	51
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,80	0,42	50,40	7,69
Total H.T.		328,83		319,62	-2,80
T.V.A 5,5%		18,09		17,58	-2,80
<b>Total T.T.C</b>		<b>346,92</b>		<b>337,20</b>	<b>-2,80</b>

Prix du m3 : 2.81 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : - 2.8  
%

# Daix

## Facture type Eau et Assainissement (120 m3) Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007	Evolution %
<b><u>Eau</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Consommation	0,103	12,36	0,103	12,36	0,00
<b>Part Délégitaire</b>					
Part fixe	16,58	16,58	17,088	17,088	3,05
Consommation	1,0949	131,388	1,1197	134,364	2,27
RODP Etat	0,0144	1,728	supprimé	supprimé	
<b><u>Assainissement</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Consommation	0,0457	5,484	0,0457	5,484	0
Surtaxe bassin d'orage	0	0	0,0324	3,89	100
<b>Part Délégitaire</b>					
Part fixe	4,911	4,911	5,0544	5,0544	2,92
Collecte et transport des eaux usées	0,2067	24,804	0,2122	25,464	2,66
Traitement des eaux usées	0,5966	71,592	0,701	84,12	17,50
<b><u>Organismes publics</u></b>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,056	6,72	0,068	8,16	21,43
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4	7,69
<b>Total H.T.</b>		<b>322,37</b>		<b>346,38</b>	<b>7,45</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>17,73</b>		<b>19,05</b>	<b>7,45</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>340,10</b>		<b>365,44</b>	<b>7,45</b>

Prix du m3 : 3.04 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
7.45 %

# Dijon

## Facture type Eau et Assainissement (120 m3) Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007	Evolution %
<b><u>Eau</u></b>					
<b>Part Déléataire</b>					
Part fixe	16,42	16,42	16,94	16,94	3,17
Consommation	1,0754	129,05	1,1101	133,212	3,23
RODP communale	0,2252	27,02	0,248	29,76	10,14
RODP Etat	0,0050	0,6	supprimée	supprimée	
<b><u>Assainissement</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Surtaxe Bassin d'orage	0	0	0,0324	3,888	
<b>Part Déléataire</b>					
Part fixe	4,88	4,88	5,04	5,04	3,28
Consommation	0,8427	101,12	0,9237	110,844	9,62
RODP Communale	0,2482	29,78	0,2823	33,876	13,75
RODP Etat	0,0116	1,39	supprimée	supprimée	
<b><u>Organismes publics</u></b>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,056	6,72	0,0608	8,16	21,43
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4	7,69
<b>Total H.T.</b>		<b>363,78</b>		<b>392,12</b>	<b>7,79</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>20,01</b>		<b>21,57</b>	<b>7,79</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>383,79</b>		<b>413,69</b>	<b>7,79</b>

Prix du m3 : 3.45 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
7.79 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.89 €  
T.T.C

# Fontaine-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3)  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007	Evolution %
<b><u>Eau</u></b>					
Part Collectivité	0,0915	10,98	0,0915	10,98	0
<b>Part Déléataire</b>					
Part fixe	16,64	16,64	17,20	17,20	3,37
Consommation	1,1364	136,368	1,1424	137,088	0,53
<b><u>Assainissement</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Consommation	0,132	15,84	0,132	15,84	0
Surtaxe bassin d'orage	0	0	0,0324	3,89	
<b>Part Déléataire</b>					
Part fixe	4,94	4,94	5,1208	5,1208	3,66
Collecte et transport des eaux usées	0,0807	9,684	0,0832	9,984	3,10
Traitement des eaux usées	0,5805	69,66	0,6822	81,864	17,52
<b><u>Organismes publics</u></b>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,056	6,72	0,068	8,16	21,43
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4	7,69
Total H.T.		317,63		340,53	7,21
T.V.A 5,5%		17,47		18,73	7,21
<b>Total T.T.C</b>		<b>335,10</b>		<b>359,26</b>	<b>7,21</b>

Prix du m3 : 2.99 € T.T.C  
 évolution par rapport à 2005 : +  
 7.21 %

# Hauteville-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3)  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007	Evolution %
<b><u>Eau</u></b>					
Part Collectivité	0,137	16,44	0,137	16,44	0
<b><u>Part Délégitaire</u></b>					
Part fixe	14,84	14,84	15,02	15,02	1,21
Consommation	1,4043	168,516	1,4405	172,86	2,58
<b><u>Assainissement</u></b>					
<b><u>Part Collectivité</u></b>					
Consommation	0,771	92,52	0,771	92,52	0,00
Surtaxe Bassin d'orage	0	0	0,0324	3,888	
<b><u>Part Délégitaire</u></b>					
Part fixe	4,98	4,98	5,12	5,12	2,81
Collecte et transport des eaux usées	0,096	11,52	0,10	12	4,17
Traitement des eaux usées	0,6029	72,348	0,7047	84,564	16,89
<b><u>Organismes publics</u></b>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,056	6,72	0,068	8,16	21,43
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4	7,69
Total H.T.		434,68		460,97	6,05
T.V.A 5,5%		23,91		25,35	
<b>Total T.T.C</b>		<b>458,59</b>		<b>486,33</b>	<b>6,05</b>

Prix du m3 : 4.05 € T.T.C  
 évolution par rapport à 2005 : +  
 6.05 %

# Longvic

## Facture type Eau et Assainissement (120 m3) Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007	Evolution %
<b><u>Eau</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>	0,256	30,72	0,256	30,72	0
<b>Part Délégitaire</b>					
Achat d'eau	0,5854	70,248	0,6238	74,856	6,56
Consommation	0,2875	34,5	0,2963	35,556	3,06
<b><u>Assainissement</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Consommation	0,04	4,8	0,04	4,8	0,00
Surtaxe bassin d'orage	0	0	0,0324	3,888	
<b>Part Délégitaire</b>					
Collecte et transport des eaux usées	0,1402	16,824	0,1441	17,292	2,78
Traitement des eaux usées	0,5668	68,016	0,6690	80,28	18,03
<b><u>Organismes publics</u></b>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,04	4,8	0,068	8,16	70,00
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4	7,69
<b>Total H.T.</b>		<b>276,71</b>		<b>305,95</b>	<b>10,57</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>15,22</b>		<b>16,83</b>	<b>10,57</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>291,93</b>		<b>322,78</b>	<b>10,57</b>

Prix du m3 : 2.69 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
10.57 %

# Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3)  
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007	Evolution %
<b><u>Eau</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324	0,00
Distribution	0,1255	15,06	0,1255	15,06	0,00
<b>Part Délégitaire</b>					
Part fixe	15,94	15,94	16,42	16,42	3,01
Production	0,5506	66,072	0,5674	68,088	3,05
Distribution	0,126	15,12	0,13	15,6	3,17
RODP communale	0,1669	20,028	0,25	30	49,79
<b><u>Assainissement</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Consommation	0,1922	23,064	0,1922	23,064	0,00
<b>Part Délégitaire</b>					
Part fixe	4,82	4,82	4,98	4,98	3,32
Collecte et transport des eaux usées	0,131	15,72	0,135	16,2	3,05
RODP communale	0,1368	16,416	0,15	18	9,65
<b><u>Traitement des eaux</u></b>					
SICODI exploitation	0,531	63,72	0,54	64,8	1,69
SICODI investissements	0,305	36,6	0,321	38,52	5
<b><u>Organismes publics</u></b>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,038	4,56	0,068	8,16	78,95
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4	8
Total H.T.		347,24		372,62	7,31
T.V.A 5,5%		19,10		20,49	7,30
<b>Total T.T.C</b>		<b>366,34</b>		<b>393,11</b>	<b>7,31</b>

Prix du m3 : 3.27 € T.T.C → évolution par rapport à 2005 : + 7.31 %

# Ouges

## Facture type Eau et Assainissement (120 m3) Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007	Evolution %
<b><u>Eau</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Consommation	0,2363	28,36	0,2363	28,36	0
<b>Part Délégitaire</b>					
Consommation	0,2915	34,98	0,2963	35,556	1,65
Achat d'eau	0,6391	76,692	0,6144	73,728	-3,86
<b><u>Assainissement</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Consommation	0,5117	61,404	0,5117	61,404	0
<b>Part Délégitaire</b>					
Part fixe	4,7	4,7	4,98	4,98	5,96
Collecte et transport des eaux usées	0,0930	11,16	0,099	11,88	6,45
Part Syndicat Saulon la Chapelle	0,3830	45,96	0,3830	45,96	0,00
Traitements des eaux usées STEP Fény	0,3929	47,148	0,4068	48,816	3,54
<b><u>Organismes publics</u></b>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0305	3,66	0,0305	3,66	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,39	46,8	0
<b>Total H.T.</b>		<b>360,86</b>		<b>361,14</b>	<b>0,08</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>19,85</b>		<b>19,86</b>	
<b>Total T.T.C</b>		<b>380,71</b>		<b>381,00</b>	<b>0,08</b>

**Prix du m3 : 3.17 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
0.08 %**

# Plombières-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3)  
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007	Evolution %
<b><u>Eau</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>	0,771	95,52	0,718	86,16	-9,80
RODP Communale	0,09	10,8	0,0938	11,256	4,22
<b><u>Assainissement</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Collecte et transport des eaux usées	0,481	57,72	0,507	60,84	5,41
Traitement des eaux usées	0,496	59,52	0,523	62,76	5,44
Surtaxe bassin d'orage	0	0	0,015	1,8	
RODP Communale	0,094	11,28	0,0886	10,632	-5,74
<b><u>Organismes publics</u></b>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,043	5,16	0,0642	7,704	49,30
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4	7,69
<b>Total H.T.</b>		286,80		291,55	1,66
<b>T.V.A 5,5%</b>		15,77		16,04	
<b>Total T.T.C</b>		302,57		307,59	1,66

Prix du m3 : 2.56 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
1.66 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.37 €  
T.T.C

# Saint-Apollinaire

Facture type Eau et Assainissement (120 m3)  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par la SAUR et Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007	Evolution %
<b>Eau</b>					
Part Collectivité	0,0762	9,14	0,0762	9,14	0
<b>Part Déléataire</b>					
Consommation	1,3390	160,68	1,463	175,56	9
<b>Assainissement</b>					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
<b>Part Déléataire</b>					
Part fixe	0	0	4,96	4,96	
Consommation	0,685	82,2	0,52	62,4	-24,09
<b>Organismes publics</b>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0073	0,88	0,05	6	582
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4	7,69
<b>Total H.T.</b>		<b>341,94</b>		<b>350,70</b>	<b>2,56</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>18,80</b>		<b>19,29</b>	<b>2,60</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>360,74</b>		<b>369,99</b>	<b>2,56</b>

Prix du m3 : 3.08 € T.T.C  
 évolution par rapport à 2005 : +  
 2.56 %

# Talant

## Facture type Eau et Assainissement (120 m3) Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2006	Montant janvier 2006	Prix unitaire janvier 2007	Montant janvier 2007	Evolution %
<b><u>Eau</u></b>					
<b>Part Déléataire</b>					
Part fixe	16,62	16,62	17,16	17,16	3,25
Consommation	1,0686	128,232	1,0009	120,108	-6,34
RODP communale	0,0557	6,684	0,0632	7,584	13,46
<b><u>Assainissement</u></b>					
<b>Part Collectivité</b>					
Surtaxe Bassin d'orage	0	0	0,0324	3,888	
<b>Part Déléataire</b>					
Part fixe	4,98	4,98	5,14	5,14	3,21
Consommation	1,002	120,24	1,2749	152,988	27,24
RODP communale	0,0561	6,732	0,0561	6,732	0,00
<b><u>Organismes publics</u></b>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,056	6,72	0,068	8,16	21,43
Agence de l'eau : lutte pollution	0,39	46,8	0,42	50,4	7,69
<b>Total H.T.</b>		<b>337,01</b>		<b>372,16</b>	<b>10,43</b>
<b>T.V.A 5,5%</b>		<b>18,54</b>		<b>20,47</b>	<b>10,43</b>
<b>Total T.T.C</b>		<b>355,54</b>		<b>392,63</b>	<b>10,43</b>

Prix du m3 : 3.27 € T.T.C  
évolution par rapport à 2005 : +  
10.43 %

Prix du m3 sans la RODP : 3.15 €  
T.T.C

# **Note liminaire**

**Qualité des eaux destinées  
à la consommation humaine**

**Rapports 2006 de la Direction  
Départementale des Affaires Sanitaires et  
Sociales de Côte d'Or**